



RECU EN PREFECTURE

Le 14 avril 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230406-D00710310-DE

Publié le : 14/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 4), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 4), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 à la question n° 5 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n° 17 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 4), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 4), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 2)

Secrétaire :

Mme Marie LAMBERT

Étaient absents :

Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 18), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 13), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 1 incluse).

OBJET : 04 - Budget Primitif 2023

Délibération n° 2023/007103

Budget Primitif 2023

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	23/03/2023	Favorable unanime (1 abstention)

Résumé :

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires intervenu le 23 février dernier, le Budget primitif de l'exercice 2023 est soumis à l'examen et au vote du Conseil municipal. Le Budget primitif définit le cadre dans lequel intervient l'action municipale pour l'année, sous réserve des décisions modificatives à venir, qui permettront le cas échéant d'ajuster le budget en fonction des évolutions constatées en cours d'année.

Le Budget primitif 2023, composé d'un budget principal et de 5 budgets annexes est proposé à hauteur de 211,6 M€ tous budgets confondus, dont 210,2 M€ pour le budget principal et 1,4 M€ pour les budgets annexes.

Les prévisions budgétaires se répartissent en 56,6 M€ de dépenses d'investissement (légèrement supérieures à 2022) dont 42,7 M€ de dépenses d'équipement et 155 M€ de dépenses de fonctionnement (contre 145,5 M€ en 2022).

Comme cela a été largement évoqué, le 23 février dernier, lors du débat des Orientations Budgétaires, face aux différentes crises que nous subissons (énergétique, climatique, sociale, d'accroissement des inégalités et de pouvoir d'achat), la Ville se mobilise avec force et volonté pour répondre aux urgences du quotidien, améliorer la vie des Bisontines et des Bisontins, tout en construisant la transition.

Par la tenue des engagements de l'équipe municipale, nous montrons qu'une action publique de proximité, d'écoute, de solidarité et de sobriété, est non seulement possible, mais surtout qu'elle est un impératif face aux bouleversements que nous connaissons. Devant la multiplication des crises successives, de configuration et d'ampleur inédites, face à la raréfaction des ressources, il nous faut en effet changer en profondeur le modèle de la ville, de notre société et de nos habitudes de vie.

La Ville de Besançon s'attache, avec détermination et constance, à contribuer à ce changement en profondeur. Le budget primitif 2023 le confirme, tout en répondant aux besoins quotidiens des habitants, en termes de qualité de vie, de participation citoyenne et de cohésion.

Car c'est collectivement que nous continuerons de traverser les crises actuelles et les défis à venir. Dans un tel bouleversement de contexte, il est plus que jamais essentiel de conserver un cap, et le nôtre est celui des engagements du programme municipal, pour la justice sociale, pour le climat, pour la qualité de vie et pour l'emploi.

L'action de la Ville se décline ainsi autour de 4 axes forts, porteurs de multiples projets et actions :

- ✓ **Anticiper, adapter, agir pour le climat et le vivant, en réponse au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité,**
- ✓ **Faciliter la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins en activant les solidarités et la citoyenneté, par une action de proximité, en faveur de la qualité de la vie,**
- ✓ **Favoriser le dynamisme et la vitalité de Besançon et encourager l'économie locale,**
- ✓ **Impliquer les habitants et soutenir les associations bisontines.**

Ces axes, qui guident et impulsent les actions municipales, ont également présidé aux choix budgétaires.

Le bouleversement de contexte impacte bien évidemment très fortement les équilibres financiers de la Ville, avec une évolution des prix de l'énergie qui aboutissait initialement à un quasi-doublement de la facture énergétique, soit 6 M€ supplémentaires : cela a conduit la Ville à mettre en place un grand plan de sobriété énergétique, permettant de réaliser 1,2 M€ d'économies.

Cette sobriété a également prévalu sur l'ensemble des postes budgétaires, et ce, sans remise en cause de nos interventions, ni fermeture d'équipements.

La préservation de la qualité et de la proximité du service public constitue un choix déterminant dans la construction de ce budget, avec notamment une attention particulière portée aux ressources humaines, avec une évolution de plus de 6 % de la masse salariale, allant au-delà des seules décisions nationales de revalorisation.

Parallèlement, l'investissement, qui constitue une source essentielle de vitalité et de développement pour la Ville, est maintenu, et même légèrement augmenté, avec un niveau toujours élevé. C'est une priorité forte de l'équipe municipale et **ce ne sont ainsi pas moins de 42,7 M€ qui seront consacrés à l'équipement en 2023.**

Ce choix est d'autant plus important, alors que certaines collectivités, face à la crise énergétique, n'ont d'autres choix qu'un fort repli de leur investissement.

Autre choix fort pour 2023, **la Ville confirme une nouvelle fois la stabilité de ses taux de fiscalité directe, comme depuis 12 ans maintenant**, pour préserver le pouvoir d'achat, et pour ne pas accroître les effets de la forte revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, décidée nationalement à la hauteur de l'inflation.

Ainsi, c'est donc un budget à la fois responsable et durable qui est présenté pour 2023, qui permet d'avancer résolument dans la transformation de la Ville tout en préservant la capacité à agir dans la durée.

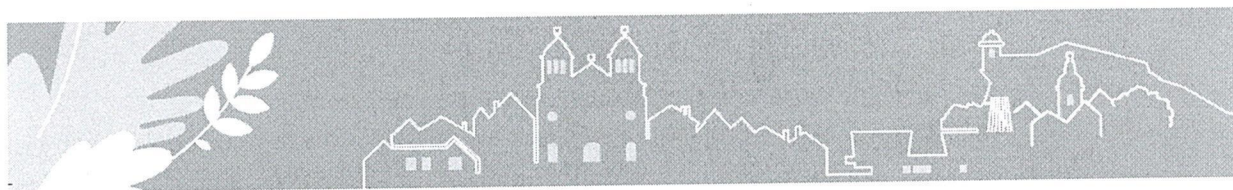
Notre mobilisation est, comme chacun peut le constater, pleine et entière pour avancer dans la réalisation du programme municipal, pour faire face aux contraintes sans dégrader le service public, pour répondre aux défis et aux besoins du quotidien comme aux enjeux d'avenir, pour

une ville vivante, qui cultive sa proximité, son dynamisme, son développement, son attractivité, et pour une ville respectueuse du vivant, de l'environnement et de la biodiversité.

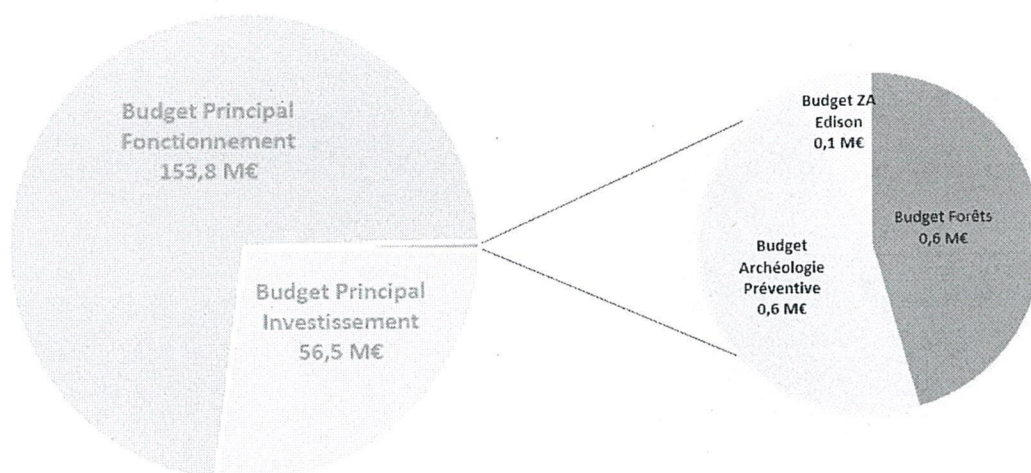
Ce n'est pas antinomique, au contraire, et nous le prouvons une nouvelle fois.

Le plan du rapport de présentation du BP 2023 est le suivant :

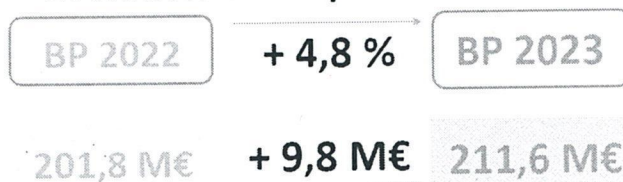
- I. Le budget général
 - 1. La structure en chiffres du BP 2023
 - 2. Le budget général 2023 en lien avec le Développement Durable
- II. Le budget principal
 - 1. La section de fonctionnement
 - 2. La section d'investissement
- III. Les budgets annexes



Les dépenses du budget général 2023 : 211,6 M€



Evolution des dépenses réelles :



EN INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles s'élèvent à 56,6 M€, en hausse de + 0,2 M€ par rapport au Budget primitif 2022.

Elles se répartissent :

- entre 42,7 M€ de dépenses d'équipement (42,5 M€ Budget principal et 0,1 M€ budgets annexes) et 0,1 M€ au titre d'une prévision de remboursement éventuel de taxe d'aménagement dans le cas de permis annulés ou transférés ;
- et 13,8 M€ de remboursement de dette en capital (majoritairement sur le budget principal).

INVESTISSEMENT

56,6 M€

27%

dont 42,7 M€ consacrés à l'équipement



Le montant des restes à réaliser 2022 du budget principal repris dès le Budget primitif 2023 s'établit à 31,2 M€ auquel il convient d'ajouter le montant de 42,7 M€ de propositions nouvelles de dépenses d'équipement.

Au total, le montant des crédits ouverts pour l'équipement se monte en 2023 à près de 74 M€ (soit + 4,8 M€ par rapport à 2022).

Ces inscriptions de crédits confirment **notre priorité maintenue et réaffirmée à un investissement élevé malgré les contraintes** en soutien au dynamisme du territoire, aux entreprises et en accentuant les travaux en faveur de la transition.

Les recettes réelles **représentent quant à elles 27,3 M€**, hors épargne brute, dont 17,4 M€ de recours prévisionnel à l'emprunt, 4,7 M€ de subventions de nos différents partenaires (avec + 0,3 M€ en recettes reportées correspondant à des engagements), 4,2 M€ de Fonds de Compensation pour la TVA, 0,6 M€ de cessions d'immobilisations et 0,4 M€ de produit de taxe d'aménagement.

EN FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles s'élèvent à 155 M€, en augmentation de + 9,5 M€ (+ 6,5 %) de BP à BP.

FONCTIONNEMENT

155,0 M€

73%



Cette augmentation résulte principalement :

- de la prise en compte en année pleine des décisions nationales intervenues dans le cadre l'évolution de la masse salariale (revalorisation point d'indice, relèvement du minimum de traitement de la fonction publique), pour +2,8 M€, avec en parallèle des mesures locales d'accompagnement, pour un total de plus de 4,7 M€ ;
- la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, de + 4,2 M€.

Avec 52,4 %, le poste **dépenses de personnel** reste le poste le plus important des dépenses réelles de fonctionnement (en 2022 : 52,6 %) et s'élève à 81,2 M€.

Les **subventions** s'établissent en 2023 à 18,3 M€. Elles comprennent une subvention de fonctionnement au CCAS de 10 M€ qui est en augmentation de + 1,5 % par rapport à 2022.

Les **intérêts de la dette** représentent 2,3 M€ et concernent principalement le budget principal. Ils ne représentent qu'une très faible part du budget de fonctionnement de la collectivité (1,5 %) confirmant la maîtrise d'une dette à long et moyen terme totalement sécurisée.

Les **autres dépenses** pour 53,1 M€ sont constituées des crédits utilisés par les services pour leur fonctionnement courant et des dépenses à évolution contrainte. L'évolution marquée de 4,6 M€ provient de l'impact important de la hausse du coût de l'énergie (électricité, chauffage) qui s'élève de BP à BP à + 4,2 M€.

Les **recettes réelles** s'établissent à **184,2 M€** (175,5 M€ en 2022) avec comme postes principaux les produits de fiscalité (directe : 98,6 M€, indirecte : 8,7 M€ et reversée : 3,1 M€) les dotations de l'Etat (36,1 M€) et les autres produits notamment de services (20,5 M€).

Seules les grandes masses sont ressorties à ce stade du rapport car des commentaires plus détaillés figurent ci-après pour le budget principal et les budgets annexes.

A ces mouvements réels s'ajoutent des inscriptions budgétaires liées à la gestion active de la dette et de la trésorerie (en dépenses et en recettes), des mouvements d'ordre (opérations comptables) et des mouvements de reprise (des exercices antérieurs).

- Les mouvements liés à la gestion active de la dette et de trésorerie s'établissent à 0,9 M€ et diminuent au fil des exercices au vu du profil d'extinction de ces emprunts revolving.
- Les mouvements d'ordre s'élèvent à 48,6 M€. Ils comprennent notamment le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (22,7 M€), les dotations aux amortissements des biens et subventions reçues (16,1 M€), la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipement versées (9,2 M€) au titre du budget principal et des opérations patrimoniales au titre du budget Forêts (0,1 M€).

Par rapport à 2022, les mouvements d'ordre sont en diminution de - 0,8 M€ qui s'explique d'une part, par la variation du virement de la section de fonctionnement de -1,3 M€, avec une hausse plus importante des charges en comparaison à celle des produits et d'autre part, une hausse de la dotation aux amortissements pour + 0,5 M€ en raison de l'évolution naturelle des immobilisations.

- Les mouvements de reprise équilibrés à 31,6 M€ sont notamment constitués :
 - des restes à réaliser en dépenses (31,2 M€) et en recettes (0,3 M€) au titre du budget principal. Il s'agit des dépenses engagées non mandatées et des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre en fin de gestion de l'exercice précédent ;
 - des résultats pour le budget principal (5,9 M€ en investissement). S'y ajoutent les mesures d'affectations de résultats pour couvrir les déficits de restes à réaliser pour le budget principal : 25,1 M€ (le résultat de fonctionnement restant disponible de 8,5 M€ permet de financer de nouvelles propositions au Budget primitif 2023).

Les recettes et dépenses réelles du BP 2023 du Budget général s'établissent comme suit :

RECETTES REELLES	BUDGET PRINCIPAL		2023/2022		FORETS, ARCHEOLOGIE PREVENTIVE, LOTISSEMENT MONTARMOTS ET ZONES ACTIVITES		2023/2022		TOTAL BUDGET GENERAL		2023/2022	
	BP 2022	BP 2023	en M€	en %	BP 2022	BP 2023	en M€	en %	BP 2022	BP 2023	en M€	en %
Subventions	4 846 990	4 704 113	-0,1	-2,9%			0,0		4 846 990	4 704 113	-0,1	-2,9%
Cessions	500 000	600 000	0,1	20,0%			0,0		500 000	600 000	0,1	20,0%
Autres recettes	3 920 000	4 620 000	0,7	17,9%	32 278	40 618	0,0	25,8%	3 952 278	4 660 618	0,7	17,9%
Emprunts	17 000 000	17 400 000	0,4	2,4%			0,0		17 000 000	17 400 000	0,4	2,4%
Investissement	26 266 990	27 324 113	1,1	4,0%	32 278	40 618	0,0	25,8%	26 299 268	27 364 731	1,1	4,1%
Fiscalité directe	91 928 689	98 588 874	6,7	7,2%			0,0		91 928 689	98 588 874	6,7	7,2%
Fiscalité indirecte	8 759 370	8 737 865	0,0	-0,2%			0,0		8 759 370	8 737 865	0,0	-0,2%
Fiscalité reversée	2 545 842	3 129 312	0,6	22,9%			0,0		2 545 842	3 129 312	0,6	22,9%
Fiscalité	103 233 901	110 456 051	7,2	7,0%			0,0		103 233 901	110 456 051	7,2	7,0%
Dotations Etat	35 365 631	36 074 233	0,7	2,0%			0,0		35 365 631	36 074 233	0,7	2,0%
Subventions	8 266 880	8 225 832	0,0	-0,5%	294 712	429 528	0,1	45,7%	8 561 592	8 655 360	0,1	1,1%
Autres	18 889 836	19 647 131	0,8	4,0%	944 114	870 168	-0,1	-7,8%	19 833 950	20 517 299	0,7	3,4%
Excédent reporté	8 536 811	8 486 941	0,0	-0,6%			0,0		8 536 811	8 486 941	0,0	-0,6%
Fonctionnement	174 293 059	182 890 188	8,6	4,9%	1 238 826	1 299 696	0,1	4,9%	175 531 885	184 189 884	8,7	4,9%
Propositions nouvelles	200 560 049	210 214 301	9,7	4,8%	1 271 104	1 340 314	0,1	5,4%	201 831 153	211 554 615	9,7	4,8%
Reports + Autofinancement N-1	23 897 407	25 319 774			506 828	378 438			24 404 235	25 698 212		
Excédent d'investissement reporté	2 897 159	5 912 568							2 897 159	5 912 568		
Gestion active de la dette	2 511 600	918 000							2 511 600	918 000		
Recettes totales	229 866 216	242 364 642			1 777 932	1 718 752			231 644 148	244 083 395		

DEPENSES REELLES	BUDGET PRINCIPAL		2023/2022		FORETS, ARCHEOLOGIE PREVENTIVE, LOTISSEMENT MONTARMOTS ET ZONES ACTIVITES		2023/2022		TOTAL BUDGET GENERAL		2023/2022	
	BP 2022	BP 2023	en M€	en %	BP 2022	BP 2023	en M€	en %	BP 2022	BP 2023	en M€	en %
Dépenses hors dette	42 315 569	42 640 030	0,3	0,8%	123 436	140 598	0,0	13,9%	42 439 005	42 780 628	0,3	0,8%
Dette en capital	13 910 000	13 813 000	-0,1	-0,7%	931	933	0,0	0,2%	13 910 931	13 813 933	-0,1	-0,7%
Investissement	56 225 569	56 453 030	0,2	0,4%	124 367	141 531	0,0	13,8%	56 349 936	56 594 561	0,2	0,4%
Personnel	76 016 088	80 691 058	4,7	6,1%	563 062	554 342	0,0	-1,5%	76 579 150	81 245 400	4,7	6,1%
Subventions	18 440 085	18 347 918	-0,1	-0,5%	0	0	0,0		18 440 085	18 347 918	-0,1	-0,5%
Charges financières	1 994 575	2 308 445	0,3	15,7%	4	1	0,0	75,0%	1 994 579	2 308 446	0,3	15,7%
Autres dépenses	47 883 732	52 413 850	4,5	9,5%	583 671	644 440	0,1	10,4%	48 467 403	53 058 290	4,6	9,5%
Fonctionnement	144 334 480	153 781 271	9,4	6,5%	1 146 737	1 198 783	0,1	4,5%	145 481 217	154 960 054	9,5	6,5%
Total propositions nouvelles	200 560 049	210 214 301	9,7	4,8%	1 271 104	1 340 314	0,1	5,4%	201 831 153	211 554 615	9,7	4,8%
Reports + autofinancement N-1 dépenses d'équipement	26 794 566	31 232 342			506 828	378 438			27 301 394	31 610 779		
Gestion active dette	2 511 600	918 000							2 511 600	918 000		
Dépenses totales	229 866 216	242 364 642			1 777 932	1 718 752			231 644 148	244 083 395		

2. Le budget général 2023 en lien avec le Développement Durable

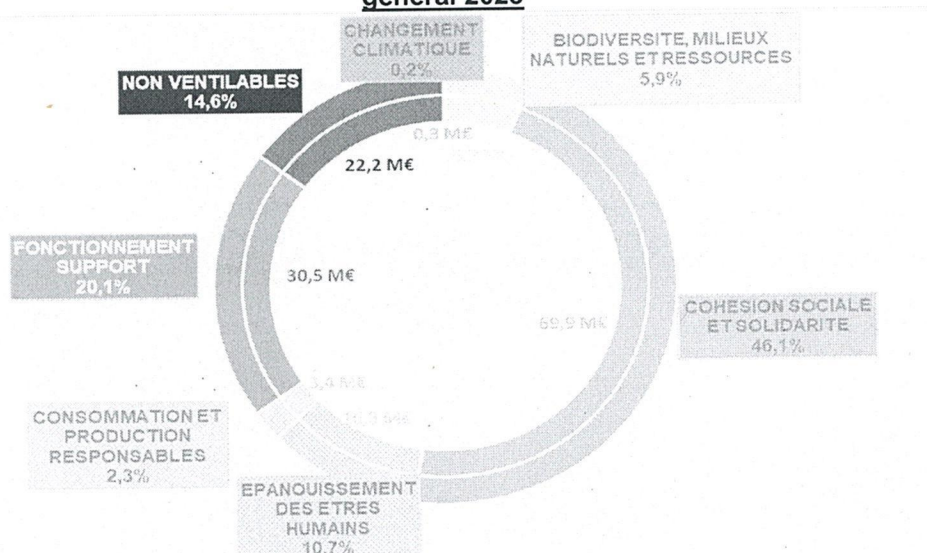
Cette approche, initiée à partir de 2020 en lien avec le rapport de Développement Durable adopté annuellement, traduit l'approche budgétaire transversale et priorisée de la Ville, tant dans la préparation du budget que dans sa réalisation.

Etant donné le caractère transversal de la thématique du Développement Durable, il est bien sûr évident, et c'est même un critère de décision, que la plupart des actions menées répond à plusieurs objectifs de Développement Durable. Dans ce cadre, le classement des dépenses est réalisé selon la finalité principale des actions et opérations, notamment par fonction (correspondant aux grands domaines d'activités) et nature de dépenses pour le fonctionnement, et par projet pour l'investissement, pour éviter des découpages artificiels.

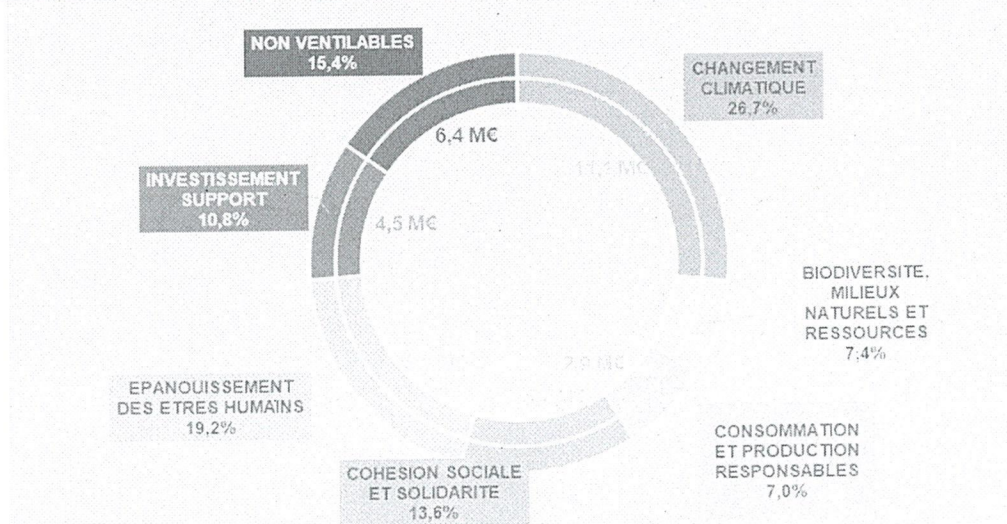
Le budget général (hors dépenses imprévues et annuité de la dette) se répartit comme suit en fonction des 5 finalités du Développement Durable.



Fonctionnement (hors dette et dépenses imprévues) – dépenses Budget général 2023



Investissement (hors dette et dépenses imprévues) – dépenses Budget général 2023



Pour rappel, les dépenses non ventilables reprennent des crédits ne pouvant être sécables à l'intérieur du budget. Cela concerne essentiellement l'attribution de compensation versée à GBM, les dépenses liées aux opérations d'aménagements urbains, mais également toutes les charges liées à des actions régaliennes, comme par exemple les cimetières.

La part des dépenses non ventilables est identique entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

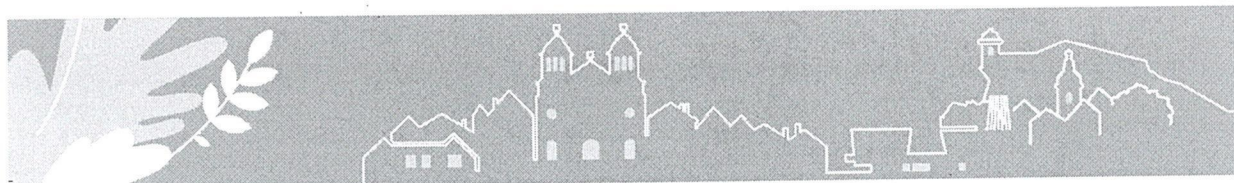
Par ailleurs, la notion de dépenses supports s'intègre dans cette représentation, étant donné l'importance des actions recensées dans les services supports de la collectivité (finances, RH, parc automobile, bâtiment), pour assurer la continuité du service public et mener l'ensemble des orientations politiques. Le poste énergie en fonctionnement, qui fait l'objet d'un suivi par ailleurs, ne permet pas, par la seule imputation comptable, une répartition entre les différentes sources énergétiques.

Il faut souligner que la répartition en investissement peut varier annuellement de manière plus conséquente, en fonction de l'avancée de chaque opération.

Cette approche confirme le sens donné au budget 2023, avec :

- **un fonctionnement majoritairement orienté sur la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement humain, pour plus de la moitié de notre fonctionnement**, correspondant au sens même du travail effectué au quotidien et en proximité auprès de la population, pour répondre aux besoins et satisfaire les missions de services publics.
- **un investissement fortement priorisé à la fois vers les aspects de transition et d'adaptation climatique et environnementale, de protection de la biodiversité et de consommation durable, notamment des espaces : cela représente plus de 17 M€ et 41% de nos investissements.** Cela se traduit notamment par des projets de rénovation énergétique du patrimoine, d'adaptation au changement climatique et de protection de la biodiversité.

Le deuxième axe prioritaire est celui de la cohésion sociale et d'épanouissement, pour près de 14 M€.

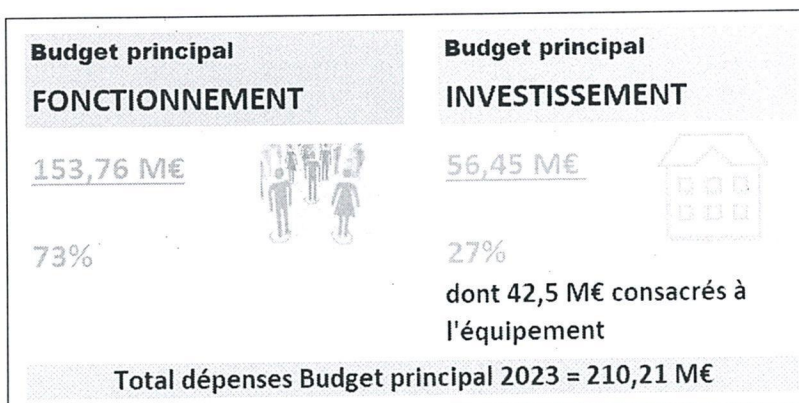
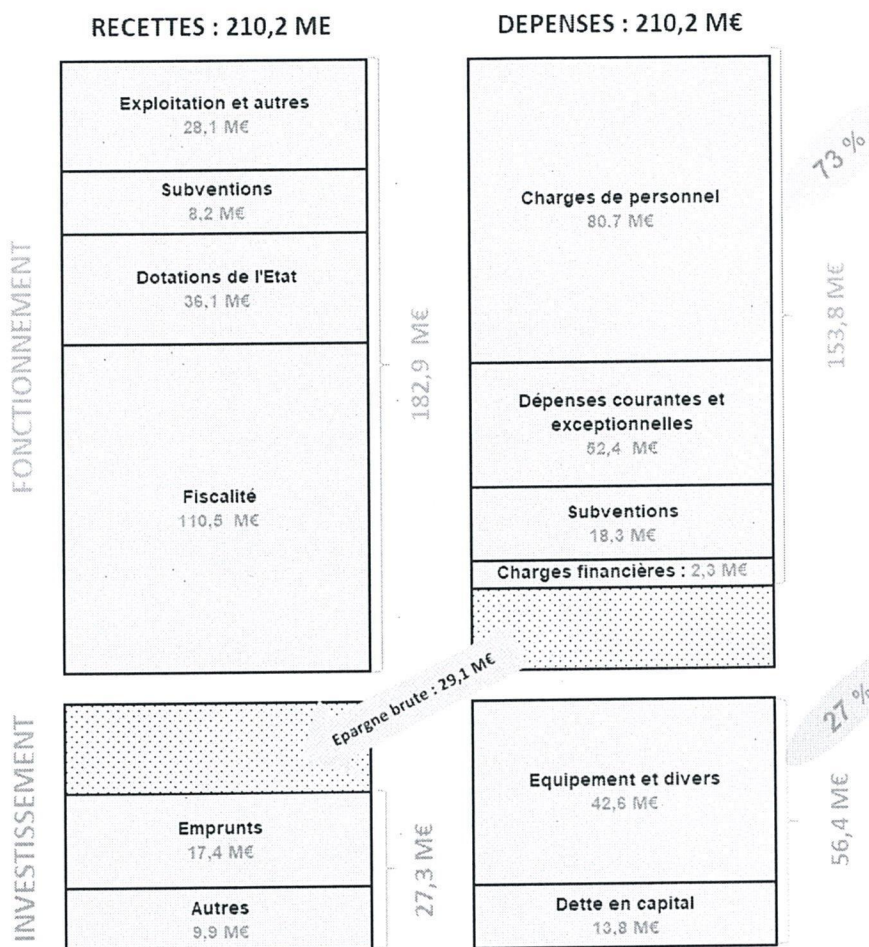


II. LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal 2023 s'équilibre en mouvements réels toutes sections confondues à 242,4 M€. Les chiffres indiqués ci-dessous s'entendent hors gestion active de la dette et mouvements de reprise.

Le budget principal 2023 représente 210,2 M€, en évolution de + 4,8 %, soit une hausse de 9,7 M€ par rapport au BP 2022.

Les grands équilibres du Budget Primitif 2023 - Budget Principal (Opérations réelles hors mouvements de reprise et gestion active de la dette)



BUDGET PRIMITIF 2023 - RECETTES REELLES

BUDGET PRINCIPAL	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
	en €	en €	en €	en %
INVESTISSEMENT				
Taxe Aménagement	420 000	420 000		
F.C.T.V.A.	3 500 000	4 200 000	700 000	20,0
Subventions d'équipement	3 346 990	3 704 113	357 123	10,7
Produits des cessions d'immobilisations	500 000	600 000	100 000	20,0
Opérations sous mandats	1 500 000	1 000 000	-500 000	-33,3
Autres recettes d'investissement				
<i>Recettes hors emprunt</i>	9 266 990	9 924 113	657 123	7,1
<i>Emprunt</i>	17 000 000	17 400 000	400 000	2,4
Total propositions nouvelles	26 266 990	27 324 113	1 057 123	4,0
Gestion active de la dette	2 511 600	918 000	-1 593 600	-63,4
Excédent d'investissement reporté	2 897 159	5 912 568	3 015 408	104,1
Autofinancement des reports de dépenses de N-1 en N	22 985 757	25 059 354	2 073 597	9,0
Reports de N-1	911 650	260 420	-651 230	-71,4
TOTAL INVESTISSEMENT	55 573 156	59 474 455	3 901 298	7,0
FONCTIONNEMENT				
<i>Fiscalité directe</i>	91 928 689	98 588 874	6 660 185	7,2
Taxe sur l'électricité et sur les pylônes	1 971 000	1 871 500	-99 500	-5,0
Taxe sur les jeux	1 260 000	1 560 000	300 000	23,8
Droits d'occupation du domaine public	419 370	440 365	20 995	5,0
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 300 000	4 000 000	-300 000	-7,0
Taxe locale sur la publicité extérieure et divers	809 000	866 000	57 000	7,0
<i>Fiscalité indirecte</i>	8 759 370	8 737 865	-21 505	-0,2
Dotation de solidarité communautaire	1 925 009	1 925 660	651	0,0
Fonds de péréquation intercommunale et communale	620 833	1 203 652	582 819	93,9
<i>Fiscalité reversée par la GBM</i>	2 545 842	3 129 312	583 470	22,9
Fiscalité	103 233 901	110 456 051	7 222 150	7,0
Dotation Forfaitaire	19 978 453	20 025 347	46 894	0,2
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	9 701 260	10 167 000	465 740	4,8
Dotation Nationale de Péréquation	1 436 157	1 400 000	-36 157	-2,5
Dotation Générale de Décentralisation	1 121 882	1 121 882		
Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle	259 025	255 659	-3 366	-1,3
Dotations fiscales (y compris compensation droits mutation)	2 663 328	2 895 769	232 441	8,7
DGF permanents syndicaux, dotations instituteurs, de recensement et titres sécurisés et FCTVA	205 526	208 576	3 050	1,5
Dotations de l'Etat	35 365 631	36 074 233	708 602	2,0
Etat	769 934	731 775	-38 159	-5,0
Régions		30 000	30 000	
Départements	59 150	62 405	3 255	5,5
Communes	25 800	32 275	6 475	25,1
Groupements de collectivités	111 420	141 350	29 930	26,9
Budget communautaire (Europe)	9 462	2 123	-7 339	-77,6
Autres organismes	7 291 114	7 225 904	-65 210	-0,9
Subventions et participations	8 266 880	8 225 832	-41 048	-0,5
Ventes de produits, prestations de services	16 396 511	17 188 878	792 367	4,8
Revenus des immeubles	1 503 475	1 460 623	-42 852	-2,9
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	385 340	402 840	17 500	4,5
Autres produits de gestion courante	248 390	224 290	-24 100	-9,7
Remboursements sur rémunération de personnel	208 120	223 000	14 880	7,1
Produits exceptionnels divers	138 000	137 500	-500	-0,4
Autres recettes de fonctionnement	10 000	10 000		
Autres recettes	18 889 836	19 647 131	757 295	4,0
Total propositions nouvelles	165 756 248	174 403 247	8 646 999	5,2
Reprise anticipée de l'excédent N-1	8 536 811	8 486 941	-49 870	-0,6
TOTAL FONCTIONNEMENT	174 293 059	182 890 188	8 597 129	4,9
TOTAL GENERAL (propositions nouvelles + excédent N-1)	200 560 049	210 214 301	9 654 252	4,8
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	229 866 216	242 364 642	12 498 427	5,4

BUDGET PRIMITIF 2023 - DEPENSES REELLES

BUDGET PRINCIPAL	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
	en €	en €	en €	en %
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement (chapitres 20 (sauf 204)-21-23)	32 980 467	33 499 004	518 537	1,6
Taxe Aménagement	2 842 795	2 648 719	-194 076	-6,8
Attributions de compensation d'investissement	3 892 307	3 892 307		
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000		
Opérations sous mandats	1 500 000	1 500 000		
Autres dépenses	100 000	100 000		
<i>Dépenses d'investissement hors dette</i>	42 315 569	42 640 030	324 461	0,8
<i>Dette en capital</i>	13 910 000	13 813 000	-97 000	-0,7
Total propositions nouvelles	56 225 569	56 453 030	227 461	0,4
Gestion active de la dette	2 511 600	918 000	-1 593 600	-63,4
TOTAL INVESTISSEMENT	85 531 735	88 603 372	3 071 636	3,6
FONCTIONNEMENT				
Charges de personnel	75 805 805	80 476 595	4 670 790	6,2
Mise à disposition de services communautaires	210 283	214 463	4 180	2,0
Personnel	76 016 088	80 691 058	4 674 970	6,1
Intérêts et charges financières	1 994 575	2 308 445	313 870	15,7
Subventions de fonctionnement au CCAS	9 852 402	10 000 188	147 786	1,5
Subventions de fonctionnement (hors CCAS)	8 587 683	8 347 730	-239 953	-2,8
Subventions	18 440 085	18 347 918	-92 167	-0,5
Contingents et participations obligatoires	5 022 345	5 036 328	13 983	0,3
Déficit du budget Forêts	214 846	209 298	-5 548	-2,6
Déficit du budget Archéologie Préventive	43 878	199 076	155 198	353,7
Indemnités, cotisations et formation des élus	1 003 312	986 988	-16 324	-1,6
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	242 500	242 500		
Revers fiscalité entre Coll. Locales - Attribution Compensation	12 724 201	13 021 033	296 832	2,3
Reversement et restitution sur impôts, taxes et autres	187 000	233 000	46 000	24,6
Pertes sur créances irrécouvrables	240 000	240 000		
Titres annulés	120 500	120 500		
Dépenses imprévues	1 100 000	1 000 000	-100 000	-9,1
Impôts, taxes et versements assimilés	926 314	948 615	22 301	2,4
Contrats de service public	1 104 320	1 128 126	23 806	2,2
Energie (chauffage, éclairage)	6 593 750	10 800 000	4 206 250	63,8
Alimentation et fabrication repas restauration scolaire	1 751 819	2 030 050	278 231	15,9
Prestations de services	52 500	43 106	-9 394	-17,9
Loyers et charges locatives	1 086 335	1 034 001	-52 334	-4,8
Eau et assainissement des bâtiments	730 274	710 942	-19 332	-2,6
Cotisations municipales	356 317	349 982	-6 335	-1,8
Assurances	795 160	808 160	13 000	1,6
Affranchissements	266 800	257 600	-9 200	-3,4
Télécommunications	139 000	84 000	-55 000	-39,6
Autres	37 306	69 612	32 306	86,6
Dépenses à évolution contrainte	34 738 477	39 552 917	4 814 440	13,9
Fournitures d'atelier et de voirie	1 814 099	1 725 788	-88 311	-4,9
Prestations de service	3 100 938	3 014 502	-86 436	-2,8
Travaux et réparations	2 947 615	2 857 190	-90 425	-3,1
Autres	4 993 623	5 082 993	89 370	1,8
Crédits d'exploitation	12 856 275	12 680 473	-175 802	-1,4
Charges exceptionnelles et provisions semi-budgétaires	288 980	180 460	-108 520	-37,6
TOTAL FONCTIONNEMENT	144 334 480	153 761 271	9 426 791	6,5
TOTAL GENERAL propositions nouvelles	200 560 049	210 214 301	9 654 252	4,8
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	229 866 216	242 364 642	12 498 427	5,4



1. La section de fonctionnement

Comme lors des budgets précédents, les évolutions de BP à BP sont marquées par de nombreux changements de périmètre qui font l'objet de retraitements dans les commentaires ci-dessous afin de faciliter les comparaisons d'un exercice à l'autre pour permettre des analyses cohérentes dans une logique de périmètre constant.

Les impacts de la crise sanitaire, qui subsistaient au BP 2022 (1,4 M€ en dépenses et recettes), bien qu'atténués par rapport aux années 2020 et 2021 (qui ont subi un impact de 12 M€), se caractérisaient d'une part, par une augmentation des moyens dévolus pour lutter efficacement contre cette pandémie et d'autre part, par une baisse des recettes de fréquentation, notamment des équipements sportifs, culturels, de la restauration scolaire...

La somme prévue en 2022 au titre des élections présidentielles et législatives fait également l'objet d'un retraitement tant en dépenses qu'en recettes pour ce qui concerne principalement les charges de personnel et la participation de l'Etat à l'organisation de ces élections.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

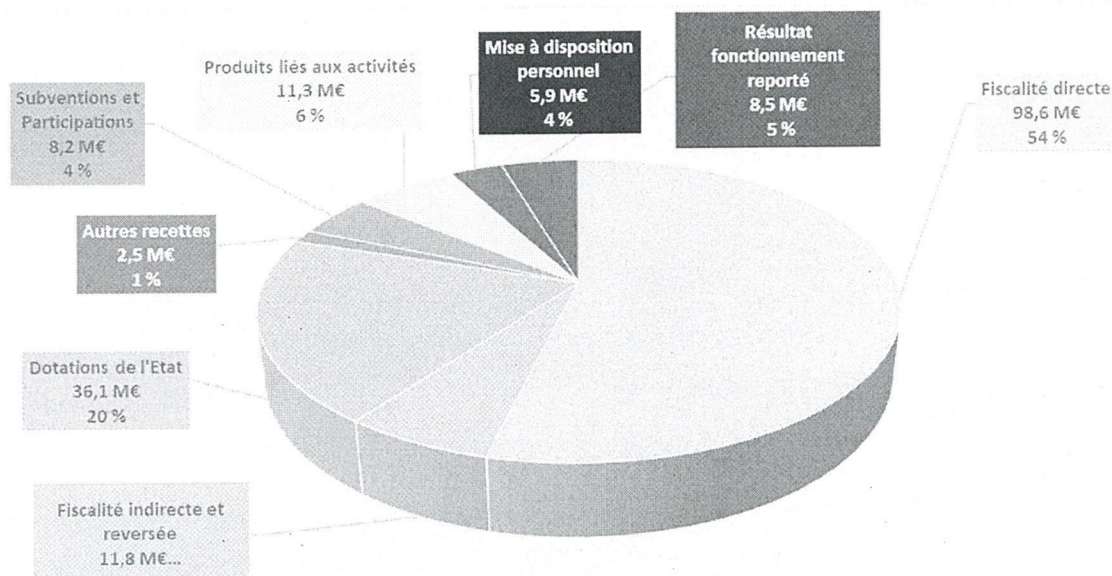


Les recettes de fonctionnement s'élèvent au BP 2023 à 182,9 M€ (contre 174,3 M€ au BP 2022), y compris le résultat reporté : elles sont en évolution de près de 5 % de BP à BP soit + 8,6 M€.

Le tableau ci-dessous présente les grands postes de recettes de fonctionnement de BP à BP entre 2019 et 2023 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (En M€)					
BUDGET PRINCIPAL	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Fiscalité directe	83,71	85,09	89,71	91,93	98,59
Fiscalité indirecte	7,97	7,20	8,11	8,76	8,74
Fiscalité reversée par GBM	2,59	2,61	2,64	2,54	3,13
Dotations de l'Etat	35,73	36,39	32,60	35,36	36,07
Subventions et Participations	6,89	7,18	8,03	8,27	8,22
Ventes de produits d'exploitation	17,18	15,45	17,01	16,40	17,20
Autres recettes	2,43	2,44	2,44	2,49	2,45
Reprise anticipée du résultat N-1	8,31	8,78	8,69	8,54	8,49
TOTAL recettes de fonctionnement	164,82	165,14	169,23	174,29	182,89

Par grands postes sur 2023, elles se décomposent comme suit :



- La **fiscalité directe** : avec une part de 54 %, ce poste représente plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement ; son produit représente **98,6 M€ au BP 2023, contre 91,9 M€ au BP 2022**.

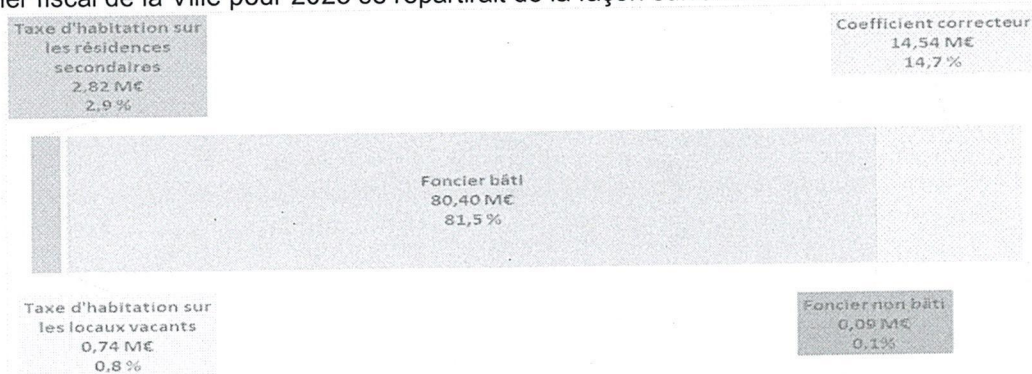
La Ville n'augmente pas ses taux de fiscalité en 2023. Elle ne l'a pas fait depuis 12 ans et même 14 ans pour la taxe d'habitation (taux s'appliquant encore aux résidences secondaires et aux logements vacants).

Suite à la réforme de la taxe d'habitation en 2021 et à la suppression de celle-ci sur les résidences principales, la fiscalité directe se compose :

- de la taxe foncière des propriétés non bâties et bâties ;
- du produit issu du coefficient correcteur issu de la suppression de la taxe d'habitation, correspondant à une dotation ayant permis de neutraliser la différence entre la taxe d'habitation supprimée et le foncier bâti départemental transféré, ce produit évoluant comme les bases de foncier bâti ;
- et, de manière plus subsidiaire, de la taxe d'habitation sur résidences secondaires et logements vacants.

L'année 2023 est marquée par une forte hausse de la revalorisation forfaitaire des bases, fixée nationalement à 7,1 %, qui s'appliquera à l'ensemble des locaux d'habitation (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, taxes foncières) et aux locaux industriels (uniquement pour la taxe foncière), les autres locaux professionnels (assujettis à la taxe foncière) voyant leurs bases revalorisées, quant à elles, en fonction de l'évolution des loyers constatés au niveau départemental et selon leur catégorie (soit une évolution moyenne d'environ 0,66 %).

Le panier fiscal de la Ville pour 2023 se répartirait de la façon suivante :



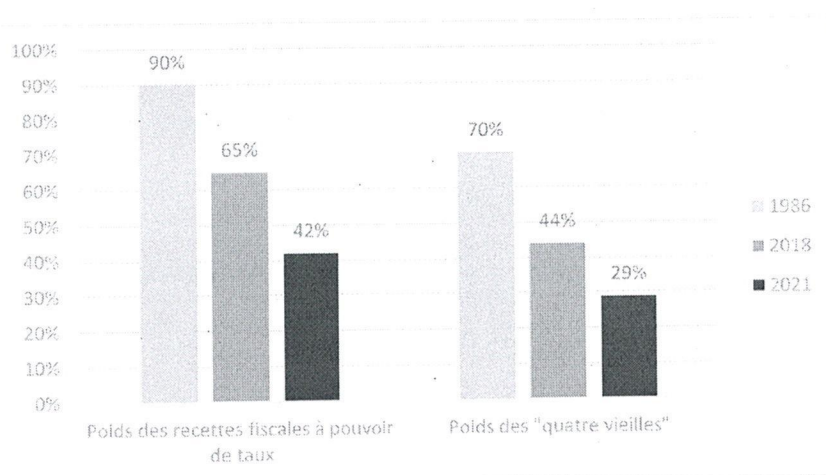
La part du produit du Coefficient Correcteur, issu de la réforme de la taxe d'habitation correspond à la part du panier fiscal sur laquelle la Ville a perdu son pouvoir de taux. En effet, si ce produit évolue en fonction des bases de foncier bâti, il est en revanche figé sur le taux de 2020. Cela représente près de 15 % du produit fiscal sur lesquels la Ville a perdu son pouvoir de taux.

Il faut ainsi souligner que, même si la perte de pouvoir de taux est moindre pour les communes que pour les EPCI (qui ont vu remplacer la taxe habitation sur les résidences principales par une fraction de TVA nationale), elle est pour autant bien réelle.

Les réformes fiscales récentes, y compris la réduction de moitié des bases des établissements industriels en 2021 (qui a représenté 1,8 M€ de produit de taxe foncière compensé par une dotation), ont ainsi réduit progressivement l'autonomie fiscale des collectivités, en les privant de levier de décisions et de réactivité face au contexte.

La Cour des Comptes le souligne dans son rapport de janvier 2023, avec un poids des recettes fiscales à pouvoir de taux qui est passé de 90 % en 1986 à 42 % aujourd'hui, toutes collectivités confondues.

Evolution de la part des recettes fiscales à pouvoir de taux et des « quatre vieilles » dans les recettes fiscales des collectivités



Source : Regard sur la fiscalité locale 1986-2018 – La Banque Postale (2019) pour les données 1986 et 2018 ; Observatoire des finances et de la gestion locales pour 2021.

La Cour des Comptes appelle par ailleurs à la réforme urgente des bases des différentes taxes s'agissant des locaux d'habitation, qui sont toujours calculés sur des tarifs et des critères datant de 1970. Cette réforme a été repoussée une nouvelle fois en Loi de Finances pour 2023 de 2 ans : elle est ainsi prévue en 2028.

- **La fiscalité indirecte** : elle s'élève à **8,7 M€ en 2023** (8,8 M€ en 2022) et intègre notamment les recettes suivantes :

- La taxe sur les jeux du Casino, pour 1,5 M€, est prévue en augmentation de BP à BP de 300 K€. La prévision du BP 2022 intégrait en effet des impacts prévisionnels de la crise sanitaire sur la fréquentation de la structure, qui au final ont été peu sensibles. Pour 2023, la prévision est donc effectuée sur la base d'une reprise de l'activité.
- Les droits de mutation sont prévus à hauteur de 4 M€, en diminution de BP à BP de 300 K€, sur la base d'une hypothèse de ralentissement des transactions immobilières lié au contexte économique et des taux d'intérêts. Ce poste est particulièrement complexe à prévoir, compte tenu du contexte incertain, et donnera lieu le cas échéant à des ajustements en décisions modificatives.

- La taxe sur l'électricité représente 1,9 M€ : elle est prévue en légère baisse en 2023 (-0,1 M€) du fait d'une projection de diminution de consommations d'électricité en lien avec la crise énergétique.
- La taxe locale sur la publicité extérieure est prévue à hauteur de 0,9 M€, en légère hausse par rapport au BP 2022 au vu des réalisations constatées.

- La fiscalité reversée, de 3,1 M€ (+ 0,6 M€ par rapport à 2022), est pour sa part constituée comme suit :

- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par Grand Besançon Métropole, prévue à hauteur de 1,9 M€ comme le produit perçu en 2022. Cette dotation se décompose en 4 volets : le volet solidarité sociale et fiscale, le volet solidarité économique, le volet gens du voyage et celui des cartes nationales d'identité électroniques (CNIE).
- le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour 1,2 M€. Comme les années précédentes, cette recette est calculée par prudence avec l'hypothèse d'une non-poursuite de l'éligibilité du territoire à ce fonds, Grand Besançon Métropole se situant toujours dans les derniers rangs d'éligibilité (722^{ème} sur 745 en 2022, et 735^{ème} en 2021). A ce titre, comme le prévoit la Loi de Finances pour 2023, cette recette est prévue à hauteur de 90 % du montant perçu en 2022 (au lieu de 50 % au BP 2022).

- Les dotations et compensations de l'Etat sont prévues à hauteur de 36,1 M€, en hausse de 0,7 M€ de BP à BP. Hors compensations fiscales, ce poste est en hausse de 0,5 M€ de BP à BP et de 0,3 M€ par rapport au CA 2022 estimé, soit une hausse de 0,9 %.

En K€	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/ CA 2022 estimé	
				EN K€	En %
<i>Dotation Forfaitaire « de base »</i>	19 853	19 853	19 978	+ 125	+ 0,6 %
<i>Part variable en fonction des variations de population</i>	+ 125	+ 125	+ 47	- 78	
= Dotation forfaitaire	19 978	19 978	20 025	+ 47	0,2 %
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	9 701	9 705	10 167	+ 462	4,8 %
Dotation Nationale de Péréquation	1 436	1 467	1 400	- 67	- 4,6 %
TOTAL Dotation Globale de Fonctionnement	31 115	31 150	31 592	+ 442	+ 1,4 %
Dotation Générale de Décentralisation	1 122	1 122	1 122	0	0 %
Dotation Politique de la Ville	0	140	0	- 140	- 100 %
Fonds Départ. de Péréquation de TP	259	256	256	0	0 %
Compensation taxes foncières	2 653	2 436	2 886	+ 450	+ 18,5 %
Autres dotations	216	224	218	- 6	- 2,7 %
TOTAL	35 366	35 328	36 074	+ 746	+ 2,1 %
TOTAL (hors comp. taxes foncières)	32 713	32 892	33 188	+ 296	+ 0,9 %

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) d'un montant prévisionnel de 31,6 M€ pour 2023 contre 31,2 M€ perçus en 2022, comprend : la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et la Dotation Nationale de Péréquation.

Elle est prévue en hausse de 0,4 M€ en 2023 par rapport au réalisé 2022, soit +1,4%.

A noter que si la DGF avait suivi l'évolution de l'inflation, elle aurait dû évoluer de 5,2% en 2022, soit +1,6 M€, contre une évolution constatée de 1,9 % et 573 K€, et devrait connaître une évolution d'a minima 4,3 % en 2023 conformément à l'inflation prévisionnelle en Loi de Finances (qui pourrait être supérieure), ce qui aurait abouti à une hausse de 1,3 M€, contre 0,4 M€ prévus.
Cela représente une perte pour la Ville de près de 2 M€.

- **La Dotation Forfaitaire est prévue en hausse (+ 0,2 %, soit + 47 K€) par rapport au réalisé 2022, du fait uniquement de la hausse de la population DGF.** Cette dernière, comprend la population totale mais aussi le nombre de résidences secondaires et de places d'aires d'accueil des gens du voyage. En 2023, la population DGF de la Ville augmente de 379 unités à 123 410 habitants (contre 123 031 en 2022), ce qui engendre un gain de dotation de 47 K€.

Un écrêtement s'est appliqué les années précédentes à la dotation forfaitaire, pour financer le coût de la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR) ainsi que la croissance de la population. Cet écrêtement concerne chaque année plus de la moitié des communes en fonction du niveau de leurs ressources fiscales, mesuré par le potentiel fiscal. La Ville n'a pas été écrêtée depuis 2019. A noter toutefois, que la hausse de 320 M€ votée en Loi de Finances 2023 de l'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement permet d'éviter pour cette année l'écrêtement interne habituellement appliqué sur la Dotation Forfaitaire des communes.

- **La Dotation de Solidarité Urbaine est prévue en hausse de 0,5 M€ (+ 4,8 % par rapport au réalisé 2022)** en lien avec la progression de l'enveloppe nationale de 90 M€ (contre 95 M€ en 2022).
- **La Dotation Nationale de Péréquation** est quant à elle prévue en baisse (- 66 K€ par rapport au réalisé 2022) conformément aux simulations, même si cette dotation est particulièrement complexe à prévoir.
- **Le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle** est reconduit à hauteur du réalisé 2022, soit 256 K€. Comme depuis 2020, la Loi de Finances 2023 ne prévoit en effet pas de baisse pour ce fonds, alors que sur la période 2017-2019, il avait été utilisé comme variable d'ajustement au niveau national.
- **Les compensations fiscales** sont en hausse (+ 450 K€ par rapport au réalisé 2022) : elles permettent de compenser les pertes de Taxes Foncières consécutives à des mesures d'exemptions, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux prévues par la loi. Cette hausse s'explique d'une part, par la réintégration en 2023 de certaines bases exonérées dans le calcul des compensations 2022 et d'autre part, par le taux de revalorisation des bases fiscales fixé à 7,1 % par la Loi de Finances 2023.
- **Les autres dotations** ne représentent que 218 K€, en légère baisse par rapport au réalisé 2022, avec notamment un montant prévisionnel de la dotation pour les titres sécurisés prévue en baisse par rapport au CA 2022 (-17 K€), compte tenu de l'incertitude sur le versement de la « surprime » exceptionnelle de 2022, qui avait permis de soutenir les collectivités s'engageant dans un effort particulier au regard de la hausse de la demande. Le Fonds de Compensation de la TVA en fonctionnement est prévu en légère hausse (+ 9 K€ par rapport au notifié 2022).

- **Les subventions et participations s'élèvent à 8,2 M€ (BP 2023 : 8,3 M€).** Après retraitements du changement de dispositif de versement des aides CAF (qui ne transitent plus par la Ville), **ce poste évolue de + 3,9 %.**

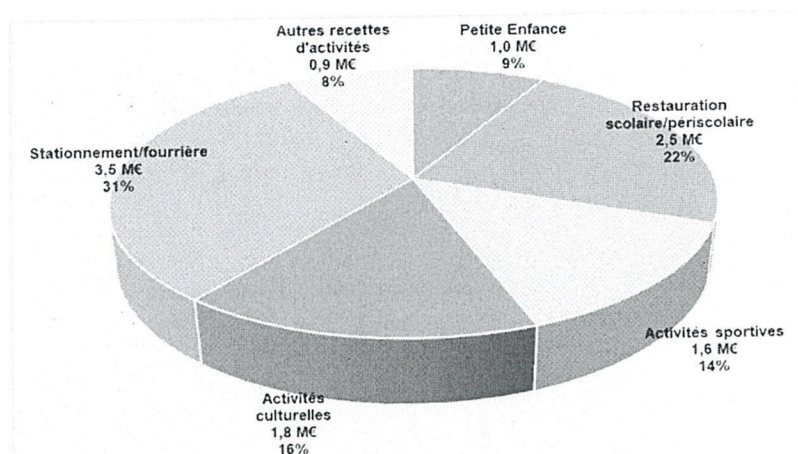
Ce poste de recettes comprend notamment :

- un montant de **7,1 M€** de participations de la Caisse d'Allocations Familiales **au titre du Contrat Enfance Jeunesse** (6,3 M€ pour les volets Petite Enfance et Jeunesse) et du périscolaire (0,8 M€ pour le volet éducation). Deux variations expliquent la baisse de recettes CAF par rapport à 2022 (- 0,1 M€) : une recette supplémentaire liée à la bonification du taux de facturation suite à l'assouplissement de la contractualisation avec les familles et une baisse suite à la décision de la CAF de l'arrêt du rôle de relais par la Ville à compter de 2023 dans le versement aux différents organismes bénéficiaires des aides pour le Contrat Enfance Jeunesse (diminution pour un montant identique des subventions versées en parallèle) ;
- le soutien de l'Etat (**445 K€**) au **forfait attribué aux écoles maternelles privées** dans le cadre de la scolarisation obligatoire dès l'âge de 3 ans ;
- **215 K€ pour des subventions et mécénats** dans le cadre du fonctionnement et d'actions/d'animations de la **Citadelle**. A ce titre, la participation de GBM s'établit en 2023 à 130 K€ et augmente de 30 K€ par rapport à 2022 ;
- **112 K€**, sur un montant total de 150 K€ (dont 38 K€ budgétés en 2022), pour l'accompagnement des étrangers primo arrivants dans le cadre du **Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration de Besançon (CTAI)** ;
- **60 K€** de subventions attendues pour l'organisation en fin d'année des **3èmes assises des insectes pollinisateurs** ;
- **40 K€** de subvention auprès de FranceAgriMer pour la **fourniture de fruits frais et de produits laitiers** de qualité dans les menus du midi dans la restauration scolaire ;
- l'aide de l'Etat pour **28 K€** dans le cadre du dispositif Comedec (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) lié à la **dématérialisation des actes d'état civil** ;
- le soutien au dispositif d'**ateliers de soutien à la parentalité** des enfants de 2 à 3 ans pour l'année scolaire à hauteur de **21 K€** par différents partenaires (Etat, GBM, Département, CAF).

- Les autres recettes :

Elles représentent 19,6 M€ en 2023 (18,9 M€ en 2022).

- Les produits liés aux activités s'élèvent à **11,3 M€ soit 6 % de nos recettes de fonctionnement**, Ils sont en augmentation par rapport à 2022 (10,9 M€) qui intégrait encore des impacts de la crise sanitaire, et se répartissent comme suit par grand domaine d'activité :



La prévision 2023 est basée sur une hypothèse de reprise normale de l'activité. En 2022, une perte de 700 K€ environ avait été estimée en lien avec la crise sanitaire par rapport à une année normale, principalement sur la cantine scolaire ou les équipements sportifs.

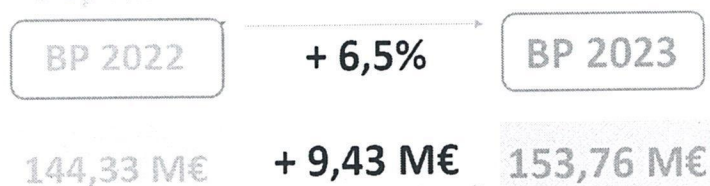
Les tarifs 2023 ont été adoptés par le Conseil municipal dans sa séance du 8 décembre dernier selon un taux directeur d'évolution de 5 %, avec une modulation des tarifs et une orientation forte pour l'accentuation de la tarification sociale, notamment en matière scolaire et périscolaire à partir de la rentrée 2023 (conformément à la délibération de février dernier).

Les prévisions du BP 2023 tiennent compte de l'évolution des tarifs et des réalisations de produits constatées en 2022.

- Les recettes liées au secteur éducatif (avec principalement la restauration scolaire) et à celui de la Petite Enfance (participation des familles) représentent respectivement 2,5 M€ et 1,0 M€ (2022 : 2,4 M€ et 1,3 M€).
- Les droits d'entrées et produits des boutiques des équipements culturels (Musées et Citadelle) s'élèvent à 1,8 M€ en 2023, en stabilité de BP à BP.
- Les recettes d'activités sportives (piscines, patinoire, location gymnases...) sont estimées à 1,6 M€ (1,2 M€ en 2022).
- Le forfait post-stationnement, pour la part revenant à la Ville (ce produit étant partagé avec GBM), est prévu à hauteur de 0,5 M€ comme les années précédentes.
- Les recettes de stationnement de surface, fourrière et autres redevances d'occupation du domaine public sont estimées à 3,0 M€ (2022 : 2,8 M€).
- Les autres recettes d'activités (concessions dans les cimetières, facturation de menus travaux...) représentent 0,9 M€ (2022 : 0,8 M€).
- Les mises à disposition de personnel et remboursements de frais par d'autres collectivités ou organismes représentent **5,9 M€** avec principalement : le partage de moyens et d'expertise dans le cadre de services non mutualisés à GBM (notamment au titre de la mise à disposition de services municipaux suite au transfert de la compétence Voirie : entretien des arbres d'alignement, factures énergie, propreté...), les facturations également à GBM des charges des services communs mutualisés (locaux par exemple), les mises à disposition de personnel et recettes accessoires aux EPCC ISBA, Deux Scènes et Caisse des Ecoles...
- Diverses recettes, pour **2,5 M€** (stables par rapport à 2022) correspondent principalement aux revenus des immeubles des locataires de la Ville et redevances versées par les fermiers et concessionnaires (crématorium, Casino...).
- Le résultat reporté de 2022 sur 2023, qui correspond au fonds de roulement de la Ville, s'établit pour sa part à **8,5 M€ après financement du déficit des restes à réaliser**. Il est très légèrement en baisse (- 50 K€) par rapport à celui repris au BP 2022.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement :



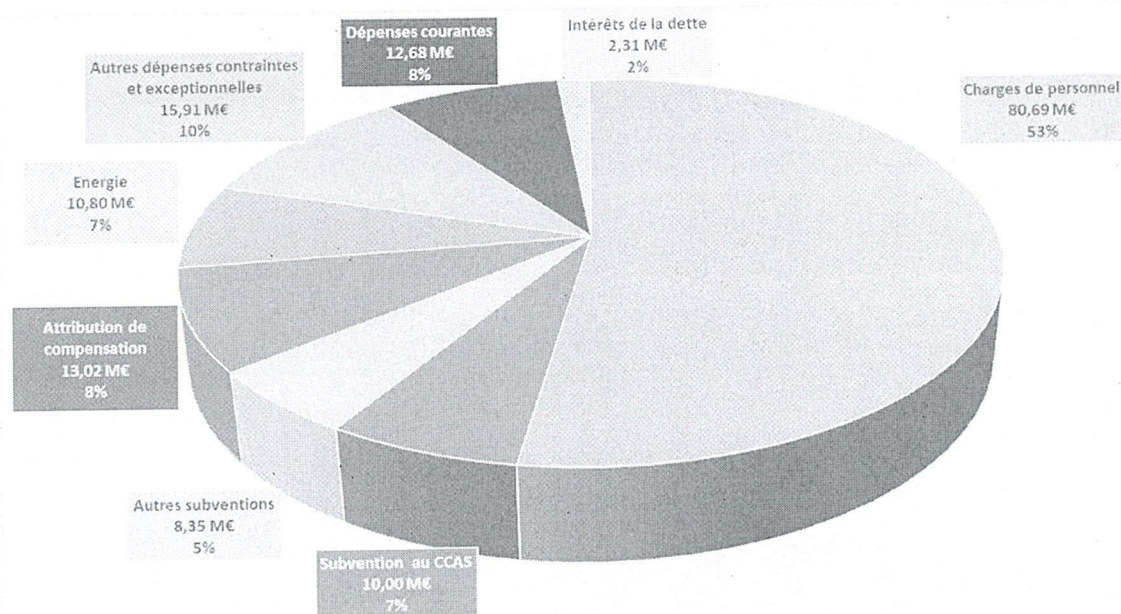
Les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2023 s'élèvent à 153,8 M€, contre 144,3 M€ au BP 2022.

Elles évoluent de BP à BP de + 9,4 M€ soit de + 6,5 %, cette hausse se répartissant pour moitié entre les dépenses d'énergie (+ 4,2 M€) et les dépenses de personnel (+ 4,7 M€).

Le tableau ci-dessous présente, par grands postes de dépenses de fonctionnement, les évolutions de BP à BP entre 2019 et 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (En M€)					
BUDGET PRINCIPAL	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Personnel	71,25	72,12	73,55	76,01	80,69
Intérêts et charges financières	2,94	2,77	2,26	1,99	2,31
Subventions	17,70	18,09	18,31	18,44	18,35
Dépenses à évolution contrainte	33,36	34,24	33,77	34,74	39,55
Crédits d'exploitation	11,06	14,40	12,67	12,86	12,68
Charges exceptionnelles	0,14	0,35	0,24	0,29	0,18
TOTAL dépenses de fonctionnement	136,47	141,98	140,80	144,33	153,76

Au titre de 2023, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :



- Les dépenses de personnel :

Les rémunérations versées aux agents, les charges employeurs afférentes et autres charges accessoires liées au personnel s'établissent à **80,7 M€ (contre 76 M€ en 2022) et représentent 52,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.**

A titre de comparaison, ce rapport s'établit à 55,4 % au titre du BP 2022 (dernier exercice connu) pour le panel de 34 villes de 100 000 à 300 000 habitants.

Les mutualisations de services communs et les transferts de compétences intervenus avec l'Intercommunalité au fil des exercices ont fait diminuer ce rapport (compensée néanmoins par une augmentation de l'attribution de compensation versée à GBM). Pour mémoire, ce rapport s'établissait au BP 2016 à 58 %.

L'évolution de BP à BP se monte à 4,7 M€ soit + 6,1 % et près de 3 % hors mesures nationales intervenues courant 2022 indiquées ci-après impactant l'exercice 2023 en année pleine.

La prévision du BP 2023, outre les dépenses récurrentes, intègre les éléments suivants :

- 2,8 M€ d'impact en année pleine en 2023 des mesures nationales prises en compte courant 2022 avec l'augmentation de + 3,5 % de la valeur du point d'indice, la revalorisation de la catégorie B et le relèvement du minimum de traitement de la Fonction Publique Territoriale suite à l'augmentation du Salaire Minimum de Croissance (SMIC) et 73 K€ pour celles qui s'appliqueront au 1^{er} janvier 2023 (nouvelle augmentation du minimum de traitement et hausse de la cotisation CNFPT de 0,05 % pour financement de la formation des apprentis dans la FPT) ;
- 639 K€ au titre du Glissement Vieillesse Technicité correspondant notamment aux avancements (d'échelon, de grade) et promotions internes, décidés par la collectivité ;
- des mesures spécifiques d'accompagnement de la collectivité en soutien au service public et à son attractivité pour 400 K€ ;
- l'effet report des décisions de créations d'emplois prises en 2022 qui s'appliqueront en année pleine en 2023.

Dans le domaine de l'Education et comme lors des exercices précédents, une enveloppe de crédits supplémentaires est mobilisée pour près de 300 K€ cette année au titre de l'extension de la restauration scolaire notamment par l'accentuation des efforts réalisés pour l'attractivité du métier d'animateur périscolaire (augmentation du temps de travail, paiement d'heures supplémentaires ...).

S'ajoutent à ces éléments de nouvelles charges de personnel comme par exemple le recrutement de personnels techniques (2 jardiniers) pour 80 K€ financé par redéploiement de crédits de services.

- Les intérêts et charges financières :

Ils s'élèvent au BP 2023 à 2,3 M€ contre 2 M€ en 2022 et représentent une part modeste des dépenses réelles de fonctionnement (1,5 %).

L'évolution constatée de BP à BP résulte d'une part, de la hausse des taux d'intérêts d'emprunts dont notamment ceux indexés au taux du livret A qui a connu une augmentation de +0,5 point au 1^{er} février, +1 point au 1^{er} août 2022 puis + 1 point au 1^{er} février 2023 (pour se situer à 3 %) et d'autre part, du léger ré-endettement de la Ville en 2022 (1,4 M€).

- Les subventions versées par la Ville :

Elles se montent en 2023 au total à 18,3 M€ contre 18,4 M€ au BP 2022. Cette légère baisse s'explique par la modification du dispositif de versement de la CAF de la part Contrat Enfance Jeunesse aux différentes structures bénéficiaires. Cette part sera dorénavant directement versée sans transiter par la Ville.

En 2022, la Ville a soutenu près de 380 associations.

A périmètre constant, le poste des subventions de fonctionnement connaît une hausse de 2 %, témoignant du soutien que la Ville apporte au monde associatif.

- **La subvention au CCAS représente plus de 10 M€ en hausse de + 1,5 % par rapport au BP 2022. Depuis 2020, elle a évolué de près de 450 K€.**

Le montant alloué permet au CCAS d'accomplir et de poursuivre ses actions sociales et d'accompagnement aux plus vulnérables, personnes âgées avec l'aide à domicile et les résidences autonomie, mais aussi la maison des seniors, personnes handicapées, personnes défavorisées...

L'augmentation de la subvention au CCAS est un geste important et nécessaire dans un contexte où le CCAS est également confronté aux mêmes contraintes budgétaires que la Ville en matière d'impacts de dépenses de personnel ou de hausse du coût de l'énergie.

- **Les autres subventions de fonctionnement représentent 8,3 M€ et sont en évolution de 2,5 % à périmètre constant avec :**

- **2,4 M€ dans le domaine sportif :** 1,7 M€ concernent le soutien au Sport de Haut Niveau sous la forme des Contrats de Développement Sportif signés avec les clubs de haut niveau, ceux participant à des compétitions nationales ou encore individuels. 265 K€ et 130 K€ sont consacrés respectivement au sport amateur et au Centre International de Séjour.

L'enveloppe des manifestations et événements sportifs est pour sa part dotée d'un montant de 95 K€ pour soutenir notamment l'organisation au mois de juillet prochain des championnats d'Europe de BMX, le Trail des Forts, les Rives du Doubs, la course cycliste professionnelle Classic Grand Besançon Doubs... Cela s'ajoute aux 45 K€ inscrits fin 2022 pour l'organisation d'une étape de la coupe de monde de cyclo-cross qui s'est déroulée au mois de janvier dernier.

- **1,9 M€ en matière de vie des quartiers :** 0,8 M€ correspond au contrat de service public des accueils de loisirs avec les Francas pour la période 2021-2025 et 0,8 M€ aux subventions aux 4 Maisons de quartier associatives ou Maison des Jeunes. La baisse de BP à BP (- 0,4 M€) s'explique par le fait que la Ville n'assure plus à compter de 2023 le rôle de relais dans le versement à différents organismes des aides du Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales, celle-ci les versant directement aux structures.

La Ville continuera également d'apporter son soutien aux associations bisontines par le versement de subventions au titre d'une aide au fonctionnement général (184 K€) ou de développement d'actions et services sur le territoire (les Oiseaux, la Cassotte...) ou enfin dans le cadre de manifestations spécifiques (Ludinam, Contrat de Ville, Cultures Urbaines). Comme en 2022, 50 K€ sont mobilisés pour les actions de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

- **2,1 M€ dans le cadre des subventions culturelles (hors contributions versées aux Etablissements Publics Culturels) :** sont ainsi prévus 0,6 M€ pour la Rodia et 0,5 M€ pour le Centre Dramatique National de Franche-Comté, ainsi que 150 K€ pour le Festival International de Musique.

S'y ajoutent 0,9 M€ de financements apportés aux autres acteurs et associations culturels, à la fois dans le cadre des différents dispositifs de diffusion, création, accompagnement

culturels et artistiques, mais également pour les programmes d'accompagnement à Emergences, les Parcours Culturels, pour près de 100 K€ hors ressources humaines, le Contrat de Ville ou la Fête de la Musique.

- **0,4 M€ dans le domaine de la gestion du personnel** au titre des subventions annuelles de fonctionnement aux Comité des Œuvres Sociales du Personnel, à l'ASTB et à l'amicale des retraités.
- **1,5 M€** sont enfin consacrés aux autres subventions, dans des domaines aussi diversifiés que **la prévention et la tranquillité publique** (353 K€), **le tourisme** (334 K€), principalement pour l'Office du Tourisme et les soutiens aux Congrès, **le commerce** (213 K€), notamment pour l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon, **la jeunesse** (50 K€), s'agissant du soutien du CRIJ, notamment dans l'optique de l'ouverture prochaine du nouveau tiers-lieu rue de la République, ou encore la **coopération internationale** (77 K€).

- Les dépenses à évolution contrainte

Elles s'élèvent globalement au BP 2023 à 39,6 M€ contre 34,7 M€ au BP 2022, soit + 13,9 %. Cette évolution tient à plus de 85 % à la hausse de la facture énergétique.

L'Attribution de Compensation versée à GBM est prévue pour 13 M€ à hauteur du montant prévisionnel 2023 validé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en décembre 2022 puis par le Conseil municipal en février 2023. Elle est figée s'agissant des transferts de compétences et n'évolue ainsi que du fait du coût des services communs entre les 2 collectivités.

L'énergie constitue le deuxième poste des charges contraintes avec une prévision budgétaire en 2023 de **10,8 M€**, en augmentation de + 4,2 M€ par rapport au BP 2022.

Avec une projection initiale d'un quasi doublement des factures énergétiques (ce qui représentait de l'ordre de 6 M€ supplémentaires en 2023 avant toute décision), un plan de sobriété énergétique a été mis en place dès la rentrée 2022, sans fermeture d'équipements publics ni suppression des services. Cela se traduit par différentes actions (baisse des températures, extinction anticipée d'éclairage...), ainsi que par l'accélération au sein du PPI des programmes d'économies d'énergies et de réhabilitation énergétique.

Ainsi, au total, ce ne sont pas moins de 1,2 M€ d'économies d'énergie que la Ville a ainsi pu intégrer à son budget et qui limite la hausse de sa facture énergétique, prévue en dessous de 11 M€ (avec un impact de l'amortisseur énergie mis en place par l'Etat encore difficile à mesurer).

Les contingents et participations obligatoires représentent **5 M€** et sont en stabilité par rapport à 2022. Ils correspondent aux contributions aux organismes de regroupement comme notamment EPCC ISBA et Deux Scènes, Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche Comté pour 4,1 M€ et aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées pour 0,9 M€.

Le poste alimentation concerne les dépenses de restauration scolaire : il se monte à 2 M€ avec une évolution de BP à BP de 278 K€, liée à l'augmentation des prix des denrées et au passage progressif à 50 % (contre 40 % en 2022) d'achats de produits bio ou sous signe de qualité.

La Ville accentuera parallèlement dans ses cantines la lutte contre le gaspillage alimentaire tout en continuant à améliorer la qualité de l'alimentation servie aux enfants.

L'enveloppe des dépenses imprévues en fonctionnement représente 1 M€. En 2021 et 2022, la totalité de l'enveloppe, qui avait été portée à 1,5 M€, avait été intégralement consommée pour faire face aux impacts de la crise sanitaire et, sur 2022, pour financer les décisions nationales en matière de ressources humaines intervenues en cours d'année (revalorisation du point d'indice de 3,5 %, augmentation du salaire minimum de la Fonction Publique Territoriale...).

Le poste assurances connaît une légère augmentation (+13 K€) pour s'établir à 0,8 M€.

Les dépenses de **loyers et charges locatives** s'élèvent à 1,03 M€ et sont une nouvelle fois en baisse (- 52 K€) par rapport à la prévision de l'année écoulée. C'est le fruit d'une gestion optimisée de l'utilisation des locaux dans le cadre du schéma directeur immobilier.

Les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes Forêts et Archéologie Préventive sont en augmentation de 150 K€. Elles s'élèvent respectivement à 209 K€ et à 199 K€. La hausse s'explique par la fin du travail de fouilles du chantier de la Grande Bibliothèque qui a occasionné en 2022 un montant important de recettes d'exploitation sur le budget Archéologie, dispensant ainsi le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal.

Les indemnités, cotisations, formation des élus et des frais de fonctionnement des groupes d'élus représentent 1 M€ en 2023, en stabilité par rapport au réalisé 2022.

Les autres postes de dépenses contraintes connaissent des évolutions différenciées de BP à BP (au total + 25 K€), en hausse pour certains comme les impôts et taxes (+ 22 K€ dus à la revalorisation forfaitaire des bases décidée nationalement), les contrats de prestations liés au stationnement de surface et à la fourrière (24 K€ en raison de l'augmentation des indices de révision) et en baisse pour d'autres comme les télécommunications (- 55 K€).

- Les crédits d'exploitation des services :

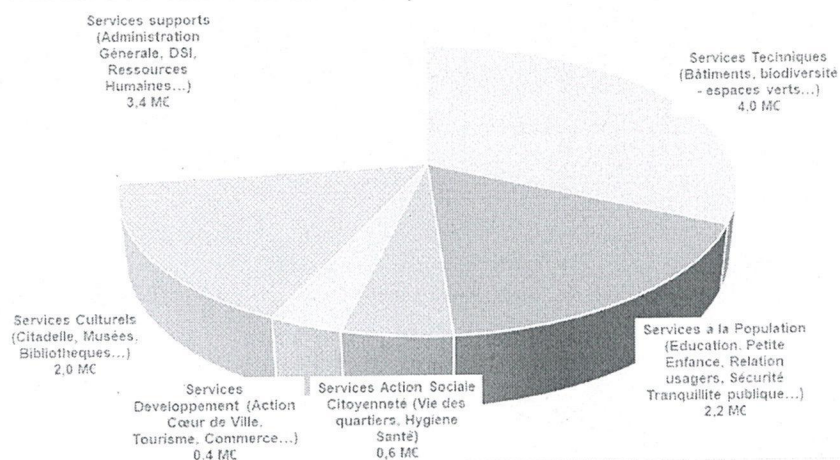
Ils représentent 12,7 M€ au BP 2023 (contre 12,9 M€ en 2022) et baissent de - 1,4 %.

Dans le choix de construction du Budget primitif 2023 (maintien d'un niveau d'investissement élevé, stabilité poursuivie des taux de fiscalité directe) et dans un cadre contraint (augmentation du poste charges de personnel liée notamment aux décisions nationales, hausse des dépenses d'énergie), la maîtrise des dépenses de fonctionnement est essentielle, tout en maintenant la qualité du service rendu au public.

Ainsi, au démarrage de la préparation du Budget primitif 2023, la Ville a fixé un effort à réaliser sur l'ensemble des domaines d'intervention de - 2 % par une optimisation des actions et interventions, **sans suppression de services et hors priorités.**

La diminution constatée de BP à BP (-1,4 %) résulte de ces orientations.

Le graphique ci-dessous présente une répartition des crédits de service par grands secteurs d'activités selon l'organisation de notre collectivité :



Les crédits de services permettent aux services d'agir dans les missions de services publics de la collectivité, soit en direct (achat de fournitures, petit matériel...), soit sous forme de prestations de services.

Dans le domaine du sport, outre l'inscription des crédits courants de fonctionnement des équipements sportifs (piscines, gymnases, terrains, stades, patinoire...) et la reconduction des budgets d'animations autour notamment de Vital Eté, le Raid Handi Forts, les différentes actions autour des Jeux Olympiques 2024 seront poursuivies comme la journée et semaine Olympique et para Olympique, Trouve ton sport, Tout Besançon Bouge...

Au titre de la culture, les Assises de la Culture organisées en 2022 qui ont rassemblé plus de 300 acteurs culturels ont permis de dresser un état des lieux de la politique culturelle bisontine, de la richesse de son panorama et de travailler ensemble sur les enjeux de la politique culturelle. S'agissant uniquement de l'Action Culturelle et parallèlement aux crédits de subventions, 100 K€ sont positionnés pour des prestations, qu'ils s'agissent de manifestations artistiques et culturelles ou d'interventions dans le cadre des dispositifs de parcours culturels pour les classes élémentaires et maternelles.

Près de 500 K€ de crédits de service sont consacrés aux Musées du Centre. En 2023, en plus de la fin de l'exposition « le Beau Siècle », le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie proposera deux expositions temporaires : « La Grande Mademoiselle » en hommage à Marie Lucie Cornillot (en collaboration avec le Musée du Temps) et « Les Lettres Séquanais » en coproduction avec l'Université Bourgogne Franche Comté. En plus des expositions, le musée propose un accrochage d'œuvres contemporaines au sein de ses collections permanentes. Quant au Musée du Temps, il proposera à l'automne 2023 une exposition autour de l'histoire de l'entreprise horlogère LIP.

La Maison Victor Hugo, comme lors des années précédentes, sera animée par une vaste programmation culturelle sous la forme d'ateliers, de visites et d'événements tels que des rencontres d'écrivains, d'expositions et de spectacles.

Concernant les bibliothèques, l'année 2023 sera marquée par le lancement de l'automatisation du prêt d'ouvrages, ainsi que le portail lecture, qui permettront d'assurer un meilleur accès à tous des ouvrages, en interaction avec le projet de Grande Bibliothèque.

S'agissant de la Citadelle, le site sera marqué par un dynamisme autour d'une programmation estivale revue, une nouvelle offre de restauration et avec la réouverture en septembre 2023 du Musée de la Résistance et de la Déportation.

Enfin en 2023, seront fêtés les 15 ans de l'inscription du patrimoine Vauban à l'Unesco.

En matière de développement durable, les actions en faveur de la transition écologique seront poursuivies : accompagnement des établissements scolaires au titre des parcours éco-citoyens pour la transition, accompagnement d'événements au titre de la prévention des déchets, campagnes d'information, de sensibilisation et de mobilisation des Bisontins et du jeune public... Des crédits sont également inscrits afin de finaliser l'élaboration de la stratégie de résilience valant Agenda 2030.

Dans le cadre des jumelages et échanges internationaux et parallèlement aux crédits positionnés en subventions, 64 K€ sont inscrits en crédits de prestations notamment pour des rencontres avec certaines villes jumelées et la mise en place de projets de développement et de coopération avec les villes partenaires.

Dans le domaine de l'Education, 1 M€ de crédits de fonctionnement hors alimentation sont consacrés aux écoles bisontines et notamment pour l'achat de livres, fournitures scolaires et d'entretien, de petit équipement et entretien liés à la restauration scolaire etc..

Dans celui de la Petite Enfance, 0,3 M€ sont mobilisés pour le fonctionnement courant des Etablissements d'Accueils des Jeunes Enfants. Outre les dépenses d'alimentation, de fournitures d'entretien, des crédits sont consacrés pour le bien être de l'enfant : achat de jeux/jouets, loisirs créatifs, temps d'animations, éveil musical, honoraires de pédiatres et prestations de psychologues.

En matière de sécurité et de tranquillité publique, dont le budget total est de 4,5 M€, dont 4 M€ consacrés aux ressources humaines, et au-delà des subventions de plus de 350 K€ déjà évoquées, 172 K€ correspondent aux crédits de fonctionnement du service, dédiés notamment à l'achat des équipements de la Police, la gestion et la maintenance de la vidéosurveillance ou de la verbalisation électronique, mais également au soutien aux actions d'éducation et de prévention routière et à la gestion du marché Beaux-Arts. Le programme de stérilisation des « chats libres » initié en 2021 sera également poursuivi en 2023.

En 2023 sera poursuivi le programme de **reprise de concessions des cimetières** (150 K€) pour permettre une meilleure gestion de ces lieux.

Au titre des services d'action sociale et de citoyenneté, **près de 250 K€ permettent aux 4 maisons de quartier municipales** d'offrir des lieux de vie de proximité ouverts à tous : pratiques d'activités éducatives, artistiques, sportives..., organisation d'animations, de spectacles, développement de liens sociaux, échanges entre les habitants etc ...

Avec un budget de 142 K€ en crédits de service, la direction Hygiène Santé assure un rôle primordial, dans le cadre d'une politique volontariste de **la préservation de la santé** des habitants de la Ville de Besançon et notamment des populations précaires éloignées de la santé.

Au titre du programme Action Cœur de Ville, un volume de crédits de près de 300 K€ est consacré d'une part, à la mission de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) du Cœur de la Ville et d'autre part, au dispositif de permis de louer, qui se déroule à un rythme soutenu permettant de lutter contre l'habitat indigne à Besançon.

Au titre du **projet Eco quartier de Planoise** et comme en 2022, 10 K€ sont retenus en fonctionnement, en accompagnement du gros investissement relatif au projet de rénovation urbaine, dans le cadre de la mission d'assistance, d'expertise et d'animation de la démarche notamment en mobilisant les habitants et les partenaires.

Une enveloppe de 112 K€ est également consacrée pour l'accompagnement des étrangers primo-arrivants entrant dans le dispositif **Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration de Besançon**. Elle sera complétée en cours d'année par les financements attendus de l'Etat.

Au titre des services techniques, 4 M€ de crédits sont mobilisés pour les domaines de la propreté, de l'entretien des bâtiments, des fournitures du service magasins et de la Biodiversité Espaces Verts. A ce titre, sera poursuivie la ré-internalisation en régie de diverses missions, avec notamment la création de 2 postes de jardiniers supplémentaires.

En novembre 2023 sera organisée les **3èmes assises nationales des insectes pollinisateurs** (Besançon avait déjà accueilli la première). Un budget de 60 K€ sera consacré à cette manifestation. Des subventions de partenaires sont attendues à ce titre.

3,4 M€ des crédits concernent enfin les services supports fonctionnels qui englobent l'ensemble des services nécessaires (Ressources Humaines, Systèmes d'information, Administration générale...) au bon fonctionnement de la collectivité au quotidien.

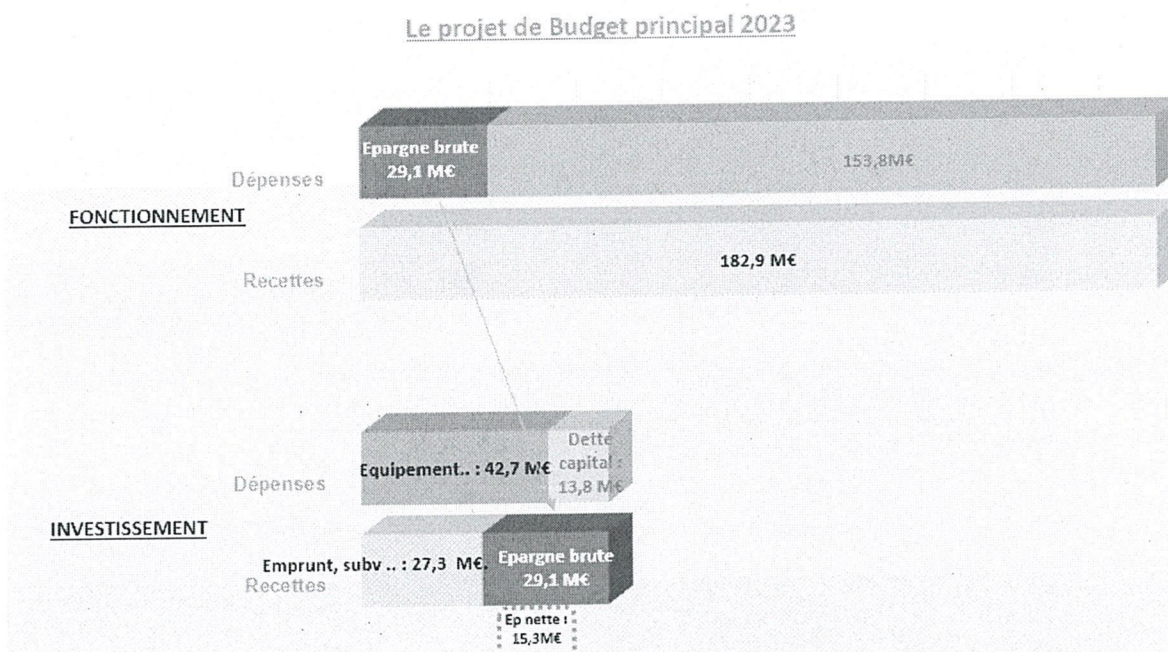
- Les autres dépenses :

Elles s'élèvent à **180 K€ (BP 2022 : 289 K€)**.

Elles comprennent en 2023 un crédit de 137 K€ au titre du dispositif **Tickets Loisirs vacances et Tickets Culture** pour un accès facilité aux pratiques de loisirs et culturelles pour les familles défavorisées. La baisse de BP à BP constatée sur ce poste s'explique uniquement par la fin en 2022, d'un dispositif de cautions de matériel.

L'ÉPARGNE

Au final, l'épargne brute se monte à plus de 29 M€ et est en baisse de 0,8 M€ par rapport au BP 2022. La baisse reste donc contenue au regard des hausses importantes de charges de fonctionnement qui incombent à la Ville en 2023 (énergie, charges de personnel...). L'épargne nette sera de l'ordre de 15,3 M€, soit au-delà du seuil prudentiel minimum de 11 M€ de la prospective, même si elle reste effectivement en dessous du niveau des travaux récurrents compte tenu de l'effort maintenu sur les travaux de proximité.



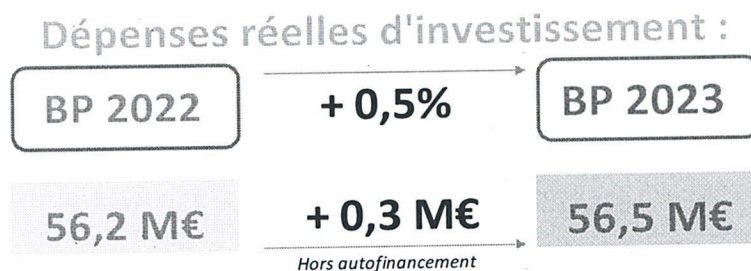
2. La section d'investissement



La Ville maintient un niveau d'investissement ambitieux et élevé, supérieur de 10 M€ à la trajectoire initiale, permettant à la fois un soutien au monde économique (avec, rappelons-le, 75 % des marchés de 2022 attribués à des entreprises régionales) mais également la réponse aux besoins du quotidien comme aux enjeux d'avenir : la lutte et l'adaptation au changement climatique, le développement des services à la population, l'attractivité et le développement, l'aménagement urbain équilibré.

Cela se matérialise par un niveau de dépenses d'équipement de 42,5 M€ au BP, en légère augmentation par rapport au BP 2022 (+ 0,3 M€).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



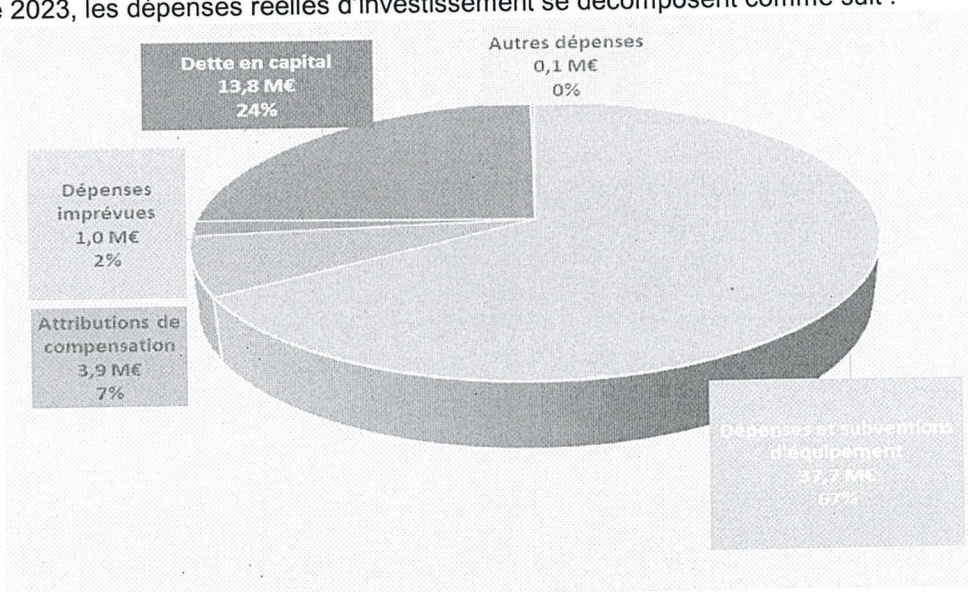
Les dépenses d'investissement totales s'élèvent à 56,5 M€, soit une hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2022. Sur ce total, 42,5 M€ sont consacrés à l'équipement (dépenses directes, indirectes et participations).

Notre effort d'investissement est ainsi conforté et nous permet de maintenir une ligne directrice forte, dans laquelle nous nous sommes engagés dès le Budget 2021.

Le montant du remboursement de la dette en capital est prévu à hauteur de 13,8 M€ (13,9 M€ au BP 2022).

100 K€ correspondent aux crédits liés à de potentiels remboursements de taxe d'aménagement pour les permis annulés ou transférés.

Au titre de 2023, les dépenses réelles d'investissement se décomposent comme suit :



Les dépenses d'équipement 2023 se répartissent, selon la maîtrise d'ouvrage et le mode de gestion retenu, de la façon suivante :

- des dépenses directes pour 33,5 M€,
- des subventions d'équipement pour 2,7 M€,
- des opérations effectuées sous mandat (le Jardin des Sciences) pour 1,5 M€,
- l'Attribution de Compensation en investissement versée à GBM au titre des travaux de la voirie pour 3,9 M€ (en stagnation par rapport à 2022),
- des dépenses imprévues pour 1 M€.

En 2022, le taux de consommation des dépenses d'équipement réalisées s'élève en mandatement à près de 55 %, représentant un niveau de dépenses de près de 39 M€ (contre 37 M€ en 2021), et, en matière d'engagement (correspondant aux commandes passées), à 98 %, correspondant à un montant de plus de 70 M€.

- LES OPERATIONS INDIVIDUALISEES ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT :

Il s'agit des grands projets menés par la Ville qui se déclinent sur plusieurs années, inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, document prévisionnel basé sur des montants estimatifs de crédits de paiement et actualisé chaque année.

Ces opérations mobilisent 23,8 M€ au BP 2023, soit 57 % de nos dépenses d'équipement hors dépenses imprévues.

Les principales inscriptions budgétaires 2023 sont les suivantes :

Au niveau de la lutte contre le changement climatique et pour la préservation de la biodiversité, la Ville va accélérer son **plan d'actions Economie d'Energie, avec 2,6 M€ au BP 2023**, en faveur des travaux d'économies d'énergie. Cela se matérialisera par la mise en place d'installations photovoltaïques sur les bâtiments et espaces disponibles, la création de plusieurs chaudières biomasse mobiles, ou encore le développement de la géothermie sur certains secteurs.

Le projet de création **du Jardin des Sciences** est désormais largement engagé, ce futur espace de plusieurs hectares dédié à la culture scientifique et à la sensibilisation à la biodiversité ouvrira ses portes en 2024 : **1,5 M€ sont inscrits au BP**.

Le recyclage des déchets et le tri sélectif sur les espaces publics sera accéléré, avec **700 K€ prévus en 2023**.

375 K€ sont dédiés à l'acquisition des nouveaux horodateurs. Cet équipement de nouvelle génération sera entièrement autonome et fonctionnera à l'énergie solaire.

Le plan pluriannuel de lutte contre les îlots de chaleur bénéficie d'une inscription de 1 M€ au BP, somme reconduite chaque année depuis le début du mandat. La campagne de végétalisation des espaces se poursuit activement pour favoriser la renaturation de la Ville, aussi bien sur la place de la Révolution, que dans les cours d'écoles, ou les différents espaces minéralisés dans les quartiers.

S'agissant de l'Education et de la Jeunesse, **le plan de rénovation énergétique des écoles et des crèches bénéficie de crédits à hauteur de 5 M€ au BP 2023**, afin de finaliser les opérations en cours et d'engager de nouvelles phases de travaux, notamment au titre de la rénovation énergétique sur les groupes scolaires **Viotte, Butte et Boichard, et la crèche de Saint-Ferjeux**. Les études seront également lancées pour les rénovations des écoles Vieilles Perrières, Paul Bert et Jean Macé.

50 K€ sont par ailleurs prévus pour débiter les études sur **la future crèche de Viotte Nord**, pour un nouveau lieu d'accueil plus adapté et fonctionnel.

Dans le domaine de la Culture et du Sport, **1,5 M€ sont consacrés aux travaux de rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation** dont l'ouverture est prévue en septembre prochain.

En matière de préservation du **patrimoine historique**, **1 M€** sont prévus pour les travaux de préservation du **patrimoine Vauban** et 50 K€ pour la poursuite des études de restauration sur l'église Saint-Pierre.

Dans le cadre du **soutien à l'équipement des établissements culturels** (la Rodia, l'Orchestre Victor Hugo, l'ISBA et les 2 Scènes), **156 K€** sont proposés au BP 2023, sous forme de subvention d'équipement.

S'agissant de la politique sportive, **800 K€** sont dédiés à la **création d'un nouvel équipement synthétique sur le complexe sportif de Velotte**. L'engagement du **futur pôle sportif Diderot (400 K€ au BP)** contribuera également à structurer et renforcer l'offre sportive. La Ville investit également **1,6 M€** cette année au titre des travaux débutés **sur le bâtiment de « la Cathédrale », aux Prés de Vaux**, destiné notamment à accueillir les activités nautiques du SNB.

En termes d'attractivité urbaine, **2,5 M€ sont prévus au BP** sur le site de Planoise, dans le cadre du **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)**, dont 1,9 M€ au titre des nouveaux aménagements d'espaces, 300 K€ pour le réaménagement des anciens locaux de La Poste, 255 K€ en fonds de concours à GBM pour les travaux de voirie sur le secteur, ainsi que 70 K€ de soutien aux bailleurs sociaux.

Autre secteur en mutation, le site **Grette-Brulard-Polygones** bénéficie d'un crédit de **près de 300 K€** pour les travaux de végétalisation et renaturation en cours et pour les études d'ensemble, en concertation avec les habitants.

Sur le site Saint-Jacques / Arsenal, opération que la Ville pilote désormais avec la SPL Territoire 25, **691 K€** sont prévus au BP afin d'accompagner les premiers aménagements, procéder aux acquisitions et poursuivre la réflexion sur le devenir du site.

En Cœur de Ville également, **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement urbain (OPAH RU)** mobilise **505 K€**.

La Ville poursuit également sa participation aux opérations d'aménagements **sur le pôle Viotte et le secteur des Hauts du Chazal**, avec une inscription globale de **387 K€**.

En matière de requalification de voirie, **486 K€** sont prévus sous forme de fonds de concours versés à GBM sur le secteur de Besançon, pour mener à bien des opérations de réhabilitation et désimperméabilisation de voirie, et de créations de connexions cyclables et piétonnes. A noter que **1,3 M€** sont prévus au budget de GBM pour le développement de la Ville apaisée sur le secteur urbain.

100 K€ sont inscrits pour permettre de poursuivre les études et débiter les travaux de déconstruction de **la passerelle piétonne Jean Abisse** aux Prés de Vaux, dont la reconstruction sera assurée par GBM.

Dans le domaine de la solidarité et de la cohésion, la Ville mobilise **250 K€** au titre de la mise en œuvre du **budget participatif** de la collectivité.

Sur le secteur Battant, la Ville souhaite rénover **le bâtiment de la Boutique Jeanne Antide** à hauteur de **250 K€**, afin d'améliorer l'accueil de jour des personnes en difficultés et dans le besoin.

50 K€ sont prévus pour lancer le projet de la nouvelle **Maison des Femmes**.

- LES TRANCHES ANNUELLES ET L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION :

Les tranches annuelles représentent l'ensemble des travaux de proximité répondant à l'amélioration des équipements municipaux, que ce soit en termes de confort pour les usagers, d'optimisation de l'utilisation, de performance énergétique, de protection de la biodiversité mais également d'amélioration du matériel.

Constitués d'une multitude de « petits travaux », ils sont moins directement lisibles budgétairement car constitués de grandes enveloppes, mais tout aussi visibles et utiles pour les habitants et usagers des équipements que les grandes opérations du PPI.

Le volume des tranches annuelles se trouve à nouveau conforté au Budget 2023, avec un montant qui s'élèvera à 17,7 M€, soit 43 % de nos dépenses d'équipement (hors dépenses imprévues).

Ce montant intègre l'entretien de la Voirie, dans l'Attribution de Compensation versée à GBM (3,9 M€).

Les principaux axes, ainsi que les priorités renforcées sur 2023, sont les suivants :

Lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité (en K€)	
Maîtrise énergie / Energies renouvelables	820
Espaces verts / Biodiversité	765
Economies d'énergie et lutte contre la chaleur dans le domaine des Sports	450
Fonds d'amorçage développement durable	300
Renouvellement de l'éclairage des stades	100

De nombreuses opérations liées à la transition écologique seront accélérées par la Ville en 2023 :

- **le développement des énergies renouvelables**, avec 100 K€ de crédits supplémentaires inscrits au Budget pour permettre d'installer une nouvelle chaudière bois à l'école des Montboucons ;
- **des économies dans l'utilisation des ressources sur le patrimoine sportif et le développement de moyens de protection contre la chaleur**, avec une enveloppe supplémentaire, d'une part, de 350 K€ destinée à développer les projets de récupération et réutilisation des eaux de pluie et de piscines, engager de petits travaux en faveur des gains énergétiques, et d'autre part, de 100 K€ pour l'installation de voiles d'ombrage sur l'animation Vital'été à la Malcombe ;
- **la poursuite de la rénovation de l'éclairage dans les stades (+ 100 K€) ;**
- **le maintien d'une plantation massive d'arbres sur les espaces publics et le renouvellement du parcours sportif de Bregille**, en concertation avec les habitants, pour lequel 50 K€ de crédits complémentaires figurent au BP ;

- le déploiement du fonds d'amorçage et d'innovation au développement durable à hauteur totale de 300 K€, afin de soutenir et favoriser les pratiques novatrices dans ce domaine ;
- l'aménagement de nouveaux Points d'Apports Volontaires dans les quartiers, pour 50 K€.

Améliorer la qualité de la vie (en K€)	
Réfection de Voirie et Stationnement	4 078
Mise en accessibilité des équipements	2 000
Rénovation des écoles et restaurants scolaires	1 230
Rénovation des bâtiments socio-culturels	900
Rénovation des équipements et espaces sportifs	865
Rénovation des équipements culturels	650
Acquisitions collections et œuvres / mobilier et restaurations Culture	623
Acquisitions terrains et petits aménagements urbains	586
Matériels et mobiliers des activités (écoles, crèches, sports...)	493
Rénovation du patrimoine (fontaines, églises...)	476
Développement de l'école numérique	310
Rénovation des crèches	200

Cette année encore, l'amélioration du cadre de vie est un axe prioritaire à travers :

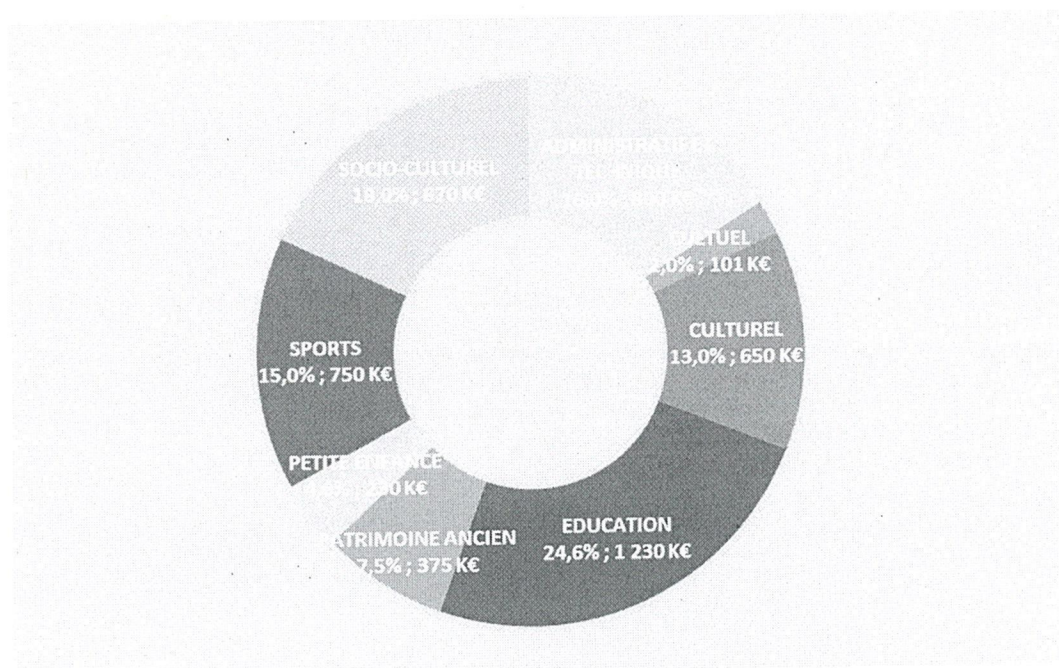
- **la sécurisation de la crèche de Montrapon**, par l'installation d'une nouvelle clôture de protection (+ 150 K€).
- **le confortement d'un pôle jeunesse sur le secteur République**, avec l'installation d'un futur tiers lieu numérique (+ 300 K€) ;
- **le déploiement de nouvelles tablettes numériques pour les écoles élémentaires** (+ 150 K€) ;
- **la poursuite de la modernisation des bibliothèques municipales**, avec le renforcement des moyens financiers consacrés au fonds des bibliothèques (+ 100 K€) et la mise en place de l'automatisation du prêt (+ 30 K€) ;
- **l'amélioration des conditions de travail des agents** par la rénovation de certaines installations de la cuisine centrale et la poursuite du programme d'acquisition de mobilier ergonomique(45 K€).

Soutenir un service public de qualité (en K€)	
Parc automobile	1 291
Rénovation des locaux administratifs et techniques	800
Systèmes d'Information	569
Matériel et mobilier administratif	100

Dans ce cadre, la Ville va procéder à la reconstruction **du pylône du Fort de Planoise** pour permettre des moyens de communication assurés en toute circonstance et en période de crise (+ 150 K€).

La politique de **renouvellement du parc automobile communal** est fortement orientée sur l'acquisition durable de véhicules en faveur de la transition écologique, avec des crédits supplémentaires déployés pour acquérir une nouvelle balayeuse électrique (+ 260 K€) et pour encourager l'achat éco-responsable (+ 100 K€).

La rénovation du patrimoine bâti de la Ville constitue une part importante des travaux récurrents de l'année car elle intègre de nombreuses interventions dans différents domaines de compétence, qu'il s'agisse des sports, culture, éducation, petite enfance, maisons de quartiers,... A ce titre, le patrimoine bâti mobilise 28 % du total des tranches annuelles, en veillant à respecter un équilibre d'intervention dans chaque secteur, en fonction des besoins recensés ou urgents.



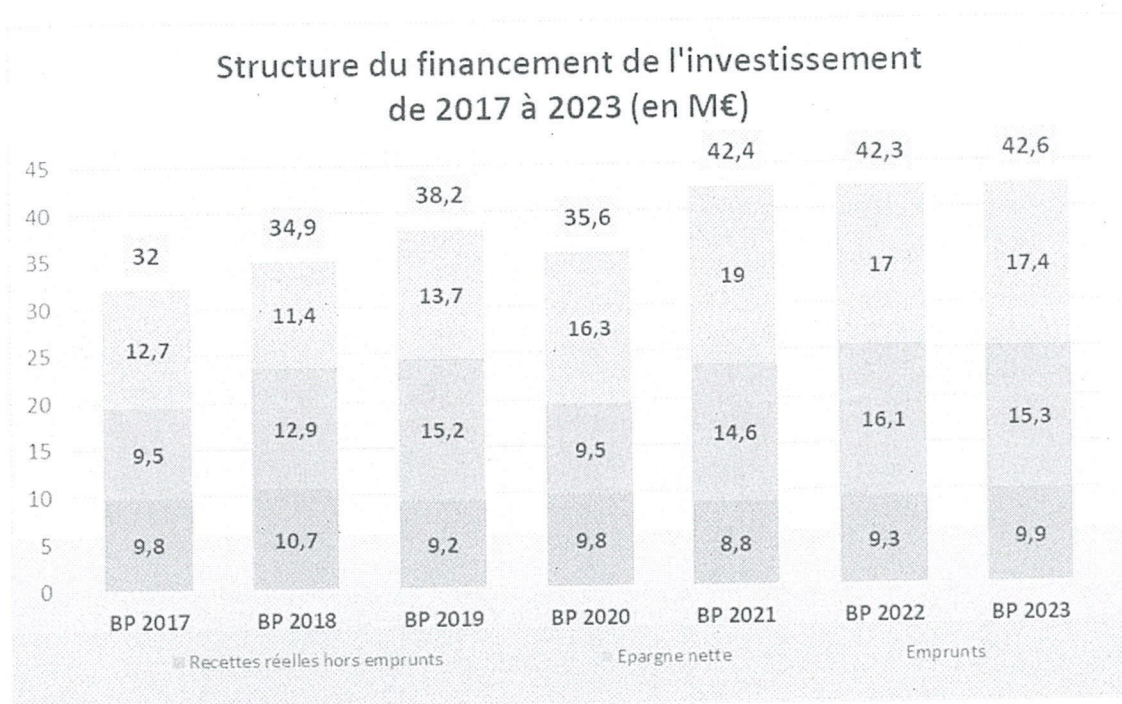
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Le financement de l'investissement s'établit comme suit :

En M€	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Dépenses réelles d'investissement (hors dette) (1)	32,0	34,9	38,2	35,6	42,4	42,3	42,6
Recettes réelles d'investissement (hors dette) (2)	9,8	10,7	9,2	9,8	8,8	9,3	9,9
Besoin de financement (1)-(2)	22,2	24,2	29,0	25,8	33,6	33	32,7
Recettes réelles fonctionnement	163,3	165,1	164,8	165,1	169,2	174,3	182,9
Dépenses réelles de fonctionnement	140,2	139,2	136,5	142,0	140,8	144,3	153,8
Epargne Brute (EB)	23,1	25,8	28,3	23,1	28,4	30	29,1
Emprunts	12,7	11,4	13,7	16,3	19,0	17,0	17,4
Remboursement dette capital (K)	13,6	12,9	13,1	13,6	13,8	13,9	13,8
Epargne nette (EB - K)	9,5	12,9	15,2	9,5	14,6	16,1	15,3

Cela se traduit graphiquement de la façon suivante, en matière de structure de financement de l'investissement :



- Les recettes réelles d'investissement hors emprunt et autofinancement :

Elles s'établissent à 9,9 M€.

Les subventions reçues pour financer nos projets se portent à 4,7 M€, soit quasiment le même niveau qu'au BP 2022 : il s'agit des subventions notifiées par nos partenaires et donc certaines. La Ville poursuit une recherche active des subventions externes auprès des partenaires, notamment à travers les dispositifs et contractualisations en cours ou futures.

Le FCTVA est prévu pour 4,2 M€, soit en augmentation de 0,7 M€ par rapport au BP 2022, car calculé en fonction des réalisations effectives constatées en investissement en année n-1.

La taxe d'aménagement est prévue pour 420 K€, intégrant le reversement décidé par GBM de 70 % du produit perçu à compter de 2022 (avec en parallèle sur GBM une affectation de la part restante pour l'urbain et le péri urbain en matière de voirie).

Les cessions de patrimoine sont estimées à 600 K€, en hausse (100 K€) dans le cadre de notre schéma directeur immobilier. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, la prévision budgétaire des cessions s'effectue en investissement pour permettre une affectation directe de la recette à ladite section. L'exécution de la recette lors de la perception du produit s'effectue en fonctionnement.

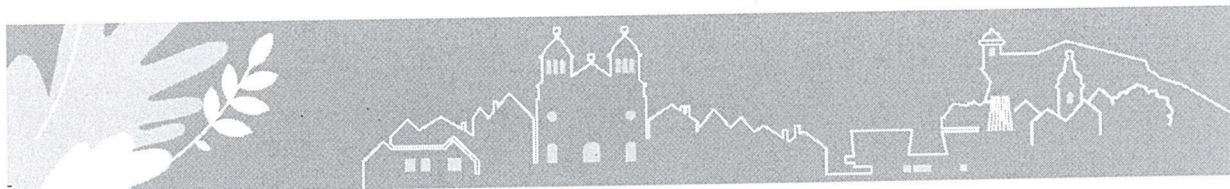
- L'emprunt nouveau pour 2023 :

Il constitue un levier de financement de nos projets mobilisable selon l'avancée des programmes d'investissement, avec 17,4 M€ prévus au BP 2023 (+ 0,4 M€ par rapport au BP 2022). Pour rappel, 15,1 M€ ont été souscrits en 2022 en fonction des besoins effectifs.

Avec une baisse de l'épargne brute de 0,8 M€, et un investissement en hausse de 0,3 M€, l'augmentation du besoin d'emprunt est ainsi malgré tout limitée à 0,4 M€, grâce à l'optimisation des autres postes.

Avec un remboursement de la dette en capital de 13,8 M€ (hors gestion active de la dette), le BP 2023 prévoit donc un ré-endettement de 3,6 M€ maximum, l'emprunt étant calibré au plus juste en fonction des réalisations.

Concernant les mouvements de reprise, les restes à réaliser de l'exercice 2022 s'établissent respectivement à 31,2 M€ en dépenses et à 0,3 M€ en recettes générant un besoin d'autofinancement complémentaire de 30,9 M€ qui est couvert d'une part, par l'excédent d'investissement (5,9 M€) repris et d'autre part, par l'affectation du résultat de fonctionnement constaté en fin de gestion précédente.

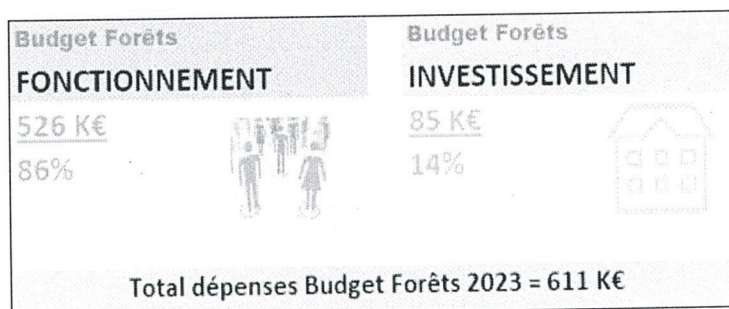


III. LES BUDGETS ANNEXES

Le budget général compte **cinq budgets annexes**. Il s'agit des budgets Forêts, Archéologie préventive, ZA Thomas Edison et Madeleine Brès, ainsi que celui du lotissement Montarmots. Les deux derniers budgets cités intègrent uniquement des mouvements de reprise de la gestion 2022 (restes à réaliser et reprise des résultats) et ne font donc pas l'objet de commentaires détaillés.

Les propositions budgétaires du budget primitif 2023 des budgets Forêts (0,61 M€), Archéologie préventive (0,63 M€) et zone d'activité Thomas Edison (0,10 M€) représentent **en mouvements réels 1,3 M€, soit seulement 0,6 % du budget général**. Ils sont présentés ci-après, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

1. Le Budget Forêts



Les recettes réelles représentent 611 K€. Elles proviennent uniquement de la section de **fonctionnement**, et sont constituées principalement de la vente de bois (390 K€, +56 % par rapport à 2022) et de la participation du budget principal (209 K€, -2,6 %).

Les recettes de vente de bois sont estimées en hausse compte tenu du contexte commercial très porteur et du volume de bois important qu'il est prévu de mettre en vente. L'accroissement attendu de ces recettes ne permet qu'une légère réduction de la participation du budget principal en raison de la hausse prévue des dépenses.

Les dépenses réelles, d'un montant identique, se concentrent comme habituellement en **grande majorité sur la section de fonctionnement**.

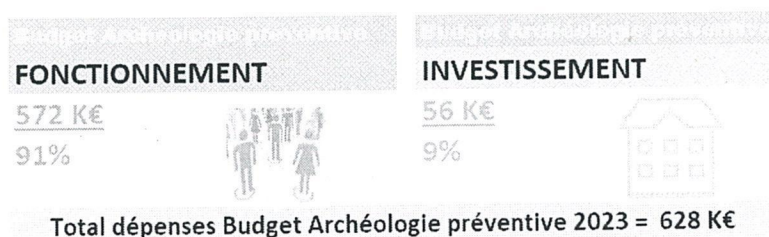
Les dépenses de fonctionnement représentent 526 K€ contre 422 K€ en 2022.

Les charges de personnel, mobilisent 270 K€ et représentent plus de 51 % de cette section. Elles sont en hausse de + 21 K€ par rapport au BP 2022, soit + 12 K€ après retraitement de l'impact en année pleine des décisions nationales intervenues en cours d'année.

Les charges à caractère général s'élèvent à 256 K€ (contre 173 K€ en 2022), l'augmentation se retrouvant notamment sur les dépenses à évolution contrainte, énergétiques principalement (électricité, combustibles, carburants...) et sur les frais d'exploitation mécanisés par l'entreprise en lien avec l'augmentation des coupes de résineux.

Les dépenses d'investissement se montent à 85 K€, et sont dédiées notamment aux travaux de plantation, de sécurisation des routes et sentiers, à l'amélioration de l'offre d'accueil du public (signalétique, réaménagement des stationnements, mobilier) et au renouvellement du matériel.

2. Le Budget Archéologie Préventive



Toutes sections confondues, le budget 2023 représente 628 K€ (contre 771 K€ en 2022).

Les dépenses réelles sont très majoritairement consacrées au fonctionnement (572 K€ sur 628 K€), avec notamment 284 K€ de charges de personnel et 288 K€ de charges à caractère général nécessaires à la couverture des charges fixes du service et des dépenses liées au coût de réalisation technique des opérations de terrain.

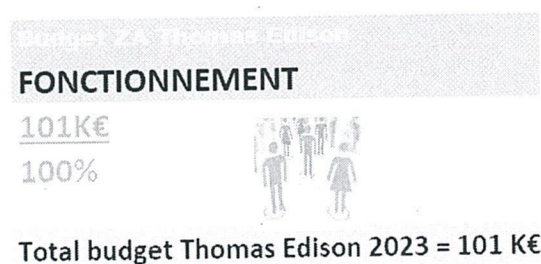
La section d'investissement ne représente que 56 K€, dédiés exclusivement aux dépenses d'équipement.

L'exercice 2022 a généré d'importantes recettes liées aux fouilles réalisées sur le secteur Saint-Jacques, ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de 224 K€. En 2023, des recettes complémentaires sont envisagées avec la poursuite des fouilles sur ce secteur.

La section de fonctionnement est financée par le produit des fouilles et des études du bâti, estimé à 150 K€, par une subvention de 15 K€ attribuée par le ministère de la Culture en fonction des diagnostics déjà effectués, par l'inscription d'une subvention d'équilibre du budget principal prévue pour un montant de 199 K€ et, comme mentionné ci-dessus par la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de 224 K€.

En investissement, les recettes représentent 41 K€ dont 2 K€ proviennent de l'encaissement du FCTVA et 38 K€ de la reprise anticipée du résultat d'investissement.

3. Le Budget Zone d'Activités Thomas Edison



Cette zone d'activités a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1^{er} janvier 2017.

Sur 2023, est prévue la dernière vente de terrain pour 101 K€, l'excédent ainsi généré faisant l'objet d'un reversement au budget principal en cours d'année. Ce budget pourra ensuite être clôturé.

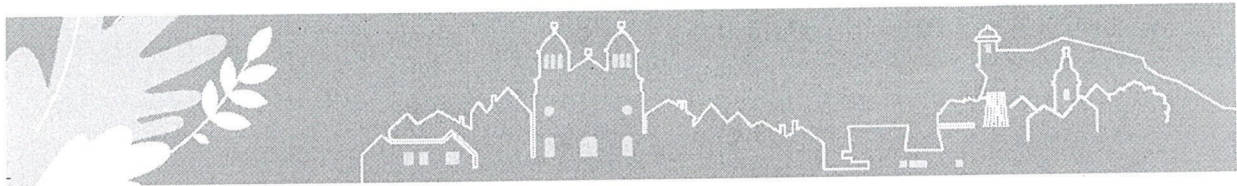
4. Les Budgets zone d'activités Madeleine Brès et lotissement des Montarmots

Ces 2 budgets ne font pas l'objet de propositions nouvelles dans le cadre du BP.

La zone d'activités Madeleine Bres a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1^{er} janvier 2017. Le budget est conservé afin de procéder aux opérations comptables de transfert.

Le budget Madeleine Brès est équilibré par les restes à réaliser de 2022 en attendant la cession de terrain.

Le lotissement des Montarmots à vocation d'habitat, créé par délibération du Conseil municipal du 4 avril 2016, est également financé par les restes à réaliser de 2022 : les travaux et cessions de terrains se poursuivront en 2023.



A la majorité des suffrages exprimés (14 contre), le Conseil Municipal :

- **vote le Budget primitif 2023 par chapitre et reprend les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget principal, le Budget Archéologie Préventive, les Budgets Madeleine Brès, le Budget Lotissement des Montarmots, conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) et au document comptable joint à ce rapport,**
- **confirme au titre de l'exercice 2023 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,**
- **approuve les annexes budgétaires numérotées A à D,**
- **attribue les subventions détaillées en annexe B1-7 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Résultats du vote :

- Nombre de membres en exercice : 55
- Nombre de membres présents : 49
- Nombre de procurations de vote : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Vote :

- Pour : 41
- Contre : 14
- Abstention : 0
- Conseiller intéressé : 0

Date de convocation : 30 mars 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Marie LAMBERT,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

Liste des annexes au rapport de présentation du BP 2023

A1 - Présentation générale par chapitre du BP 2023 - Budget principal - Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

A2 - Présentation générale par chapitre du BP 2023 - Budget principal - Vue d'ensemble de la section d'investissement

A3 - Récapitulation générale du BP 2023 - Budget général

B - Reprise anticipée des résultats 2022

B-1. Balance du compte administratif prévisionnel 2022 Budget Principal - Reports de crédits

B-2. Balance du compte administratif prévisionnel 2022 Budget Archéologie Préventive

B-3. Balance du compte administratif prévisionnel 2022 Budget Zone d'Activités Thomas Edison

B-4. Balance du compte administratif prévisionnel 2022 Budget Zone d'Activités Madeleine Brès

B-5. Balance du compte administratif prévisionnel 2022 Budget Lotissement Montarmots

C- Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal

D – Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon (article 107 de la loi NOTRe)

Document comptable (annexes incluses) du BP 2023 établi selon les maquettes M14 (budget principal et budgets annexes Forêts, Archéologie préventive et Zones d'Activités Thomas Edison, Madeleine Brès et Lotissement Montarmots).

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 658 864.33		30 875 054.85	30 875 054.85	30 875 054.85
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	76 016 088.00		80 691 058.00	80 691 058.00	80 691 058.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 911 201.00		13 254 033.00	13 254 033.00	13 254 033.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 001 772.00		25 089 220.00	25 089 220.00	25 089 220.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	242 500.00		242 500.00	242 500.00	242 500.00
	Total des dépenses de gestion courante	140 830 425.33		150 151 865.85	150 151 865.85	150 151 865.85
66	CHARGES FINANCIERES	1 994 575.00		2 308 445.00	2 308 445.00	2 308 445.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	409 480.00		300 960.00	300 960.00	300 960.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	1 100 000.00		1 000 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	144 334 480.33		153 761 270.85	153 761 270.85	153 761 270.85
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	24 026 779.00		22 697 727.00	22 697 727.00	22 697 727.00
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (5)	15 307 600.00		15 791 800.00	15 791 800.00	15 791 800.00
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	39 334 379.00		38 489 527.00	38 489 527.00	38 489 527.00
	TOTAL	183 668 859.33		192 250 797.85	192 250 797.85	192 250 797.85

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	192 250 797.85

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	208 120.00		223 000.00	223 000.00	223 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	16 396 511.00		17 188 878.00	17 188 878.00	17 188 878.00
73	IMPOTS ET TAXES	103 233 901.00		110 456 051.00	110 456 051.00	110 456 051.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	43 632 511.00		44 300 065.00	44 300 065.00	44 300 065.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 137 205.00		2 087 753.00	2 087 753.00	2 087 753.00
	Total des recettes de gestion courante	165 608 248.00		174 255 747.00	174 255 747.00	174 255 747.00
76	PRODUITS FINANCIERS	10 000.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	138 000.00		137 500.00	137 500.00	137 500.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	165 756 248.00		174 403 247.00	174 403 247.00	174 403 247.00
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (5)	9 375 800.00		9 360 610.00	9 360 610.00	9 360 610.00
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	9 375 800.00		9 360 610.00	9 360 610.00	9 360 610.00
	TOTAL	175 132 048.00		183 763 857.00	183 763 857.00	183 763 857.00

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 486 940.85
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	192 250 797.85

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	594 000,00	929 243,34	648 000,00	648 000,00	1 577 243,34
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	6 735 102,00	1 584 123,69	6 541 026,00	6 541 026,00	8 125 149,69
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 167 096,00	11 866 383,55	18 608 876,00	18 608 876,00	30 475 259,55
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	18 219 371,00	15 913 096,24	14 242 128,00	14 242 128,00	30 155 224,24
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	39 715 569,00	30 292 846,82	40 040 030,00	40 040 030,00	70 332 876,82
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00	11 902,00	100 000,00	100 000,00	111 902,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 421 600,00	1 000,00	14 731 000,00	14 731 000,00	14 732 000,00
18	COMPTE DE LIAISON (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Total des dépenses financières	17 521 600,00	12 902,00	15 831 000,00	15 831 000,00	15 843 902,00
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)	1 500 000,00	926 592,77	1 500 000,00	1 500 000,00	2 426 592,77
	Total des dépenses réelles d'investissement	58 737 169,00	31 232 341,59	57 371 030,00	57 371 030,00	88 603 371,59
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	9 375 800,00		9 360 610,00	9 360 610,00	9 360 610,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 375 800,00		9 360 610,00	9 360 610,00	9 360 610,00
	TOTAL	68 112 969,00	31 232 341,59	66 731 640,00	66 731 640,00	97 963 981,59

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	97 963 981,59

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	3 346 990,00	260 420,00	3 704 113,00	3 704 113,00	3 964 533,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	19 511 600,00		18 318 000,00	18 318 000,00	18 318 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	22 858 590,00	260 420,00	22 022 113,00	22 022 113,00	22 282 533,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	3 920 000,00		4 620 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)	22 985 756,99		25 059 354,03	25 059 354,03	25 059 354,03
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS (RECETTES)	500 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
	Total des recettes financières	27 405 756,99		30 279 354,03	30 279 354,03	30 279 354,03
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)	1 500 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	51 764 346,99	260 420,00	53 301 467,03	53 301 467,03	53 561 887,03
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	24 026 779,00		22 697 727,00	22 697 727,00	22 697 727,00
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	15 307 600,00		15 791 800,00	15 791 800,00	15 791 800,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	39 334 379,00		38 489 527,00	38 489 527,00	38 489 527,00
	TOTAL	91 098 725,99	260 420,00	91 790 994,03	91 790 994,03	92 051 414,03

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 912 567,56
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	97 963 981,59

BUDGET GENERAL 2023 - RECAPITULATION

BUDGET PRINCIPAL	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	278 576 394.58	290 214 779.44	290 214 779.44	211 132 300.85	47 850 137.00	31 232 341.59
Section Investissement	94 907 535.25	97 963 981.59	97 963 981.59	57 371 030.00	9 360 610.00	31 232 341.59
Section Fonctionnement	183 668 859.33	192 250 797.85	192 250 797.85	153 761 270.85	38 489 527.00	0.00
RECETTES	278 576 394.58	290 214 779.44	290 214 779.44	202 645 360.00	47 850 137.00	39 719 282.44
Section Investissement	94 907 535.25	97 963 981.59	97 963 981.59	28 242 113.00	38 489 527.00	31 232 341.59
Section Fonctionnement	183 668 859.33	192 250 797.85	192 250 797.85	174 403 247.00	9 360 610.00	8 486 940.85

BUDGET FORETS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	737 440.00	855 973.00	855 973.00	610 798.00	245 175.00	0.00
Section Investissement	157 494.00	165 175.00	165 175.00	85 175.00	80 000.00	0.00
Section Fonctionnement	579 946.00	690 798.00	690 798.00	525 623.00	165 175.00	0.00
RECETTES	737 440.00	855 973.00	855 973.00	610 798.00	245 175.00	0.00
Section Investissement	157 494.00	165 175.00	165 175.00	0.00	165 175.00	0.00
Section Fonctionnement	579 946.00	690 798.00	690 798.00	610 798.00	80 000.00	0.00

BUDGET ZA THOMAS EDISON	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	128 389.82	100 890.00	100 890.00	100 890.00	0.00	0.00
Section Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Section Fonctionnement	128 389.82	100 890.00	100 890.00	100 890.00	0.00	0.00
RECETTES	128 389.82	100 890.00	100 890.00	100 890.00	0.00	0.00
Section Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Section Fonctionnement	128 389.82	100 890.00	100 890.00	100 890.00	0.00	0.00

BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	785 753.30	646 246.36	646 246.36	628 626.36	17 620.00	0.00
Section Investissement	46 873.30	57 297.31	57 297.31	56 356.31	941.00	0.00
Section Fonctionnement	738 880.00	588 949.05	588 949.05	572 270.05	16 679.00	0.00
RECETTES	785 753.30	646 246.36	646 246.36	366 169.00	17 620.00	262 457.36
Section Investissement	46 873.30	57 297.31	57 297.31	2 139.00	16 679.00	38 479.31
Section Fonctionnement	738 880.00	588 949.05	588 949.05	364 030.00	941.00	223 978.05

BUDGET ZA MADELEINE BRES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	420 955.50	420 955.50	420 955.50	0.00	210 477.75	210 477.75
Section Investissement	210 477.75	210 477.75	210 477.75	0.00	0.00	210 477.75
Section Fonctionnement	210 477.75	210 477.75	210 477.75	0.00	210 477.75	0.00
RECETTES	420 955.50	420 955.50	420 955.50	0.00	210 477.75	210 477.75
Section Investissement	210 477.75	210 477.75	210 477.75	0.00	210 477.75	0.00
Section Fonctionnement	210 477.75	210 477.75	210 477.75	0.00	0.00	210 477.75

BUDGET LOTISSEMENT MONTARMOTS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	488 852.37	488 852.37	488 852.37	0.00	320 892.37	167 960.00
Section Investissement	167 960.00	167 960.00	167 960.00	0.00	152 932.37	15 027.63
Section Fonctionnement	320 892.37	320 892.37	320 892.37	0.00	167 960.00	152 932.37
RECETTES	488 852.37	488 852.37	488 852.37	0.00	320 892.37	167 960.00
Section Investissement	167 960.00	167 960.00	167 960.00	0.00	167 960.00	0.00
Section Fonctionnement	320 892.37	320 892.37	320 892.37	0.00	152 932.37	167 960.00

BUDGET GENERAL	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	281 137 785.57	292 727 696.67	292 727 696.67	212 472 615.21	48 644 302.12	31 610 779.34
Section Investissement	95 490 340.30	98 564 891.65	98 564 891.65	57 512 561.31	9 594 483.37	31 457 846.97
Section Fonctionnement	185 647 445.27	194 162 805.02	194 162 805.02	154 960 053.90	39 049 818.75	152 932.37
RECETTES	281 137 785.57	292 727 696.67	292 727 696.67	203 723 217.00	48 644 302.12	40 360 177.55
Section Investissement	95 490 340.30	98 564 891.65	98 564 891.65	28 244 252.00	39 049 818.75	31 270 820.90
Section Fonctionnement	185 647 445.27	194 162 805.02	194 162 805.02	175 478 965.00	9 594 483.37	9 089 356.65

BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2023REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 06/04/2023	
Résultat de fonctionnement 2022	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	25 009 483,55
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	8 536 811,33
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	33 546 294,88
Investissement	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2022</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	5 912 567,56
E/ <u>Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2022 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	30 971 921,59
Besoin de financement F=D-E	25 059 354,03
REPRISE ANTICIPEE = C =G+H	33 546 294,88
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	0,00 25 059 354,03
2) H = Report en fonctionnement R 002 (2)	8 486 940,85
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00



Etabli le **23 FEV. 2023**
La Maire,

Anne VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Certifié exact
Besançon le **8/13/2023**
Le Chef de Service Comptable,

T. COLLANGE
Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt€, subvention€ ou autofinancement :.....€
 (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2022

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	224 826 103,68	264 284 966,12
Fonctionnement	159 265 775,74	184 275 259,29
Investissement	65 560 327,94	68 575 736,24
002 Résultat reporté N-1		8 536 811,33
001 Solde d'investissement N-1		2 897 159,26

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	28 075 369,33	26 545 714,59	
012	Charges de personnel et frais assimilés	77 965 000,00	76 431 935,82	
014	Atténuation de produits	13 009 607,00	12 997 093,15	
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	24 670 387,00	15 906 311,92	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 307 600,00		
043	Opérations d'ordre de transfert intérieur de section			
65	Autres charges de gestion courante	25 347 665,00	25 070 793,55	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	243 300,00	201 147,92	
66	Charges financières	1 994 575,00	1 835 505,20	
67	Charges exceptionnelles	379 480,00	277 273,59	
68	Dotations aux amortissements			
TOTAL		186 992 983,33	159 265 775,74	

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2022

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	EXCEDENT	DEFICIT
31 232 341,59	260 420,00	33 546 294,88	-25 059 354,03
31 232 341,59	260 420,00	33 546 294,88	-25 059 354,03

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 536 811,33	8 536 811,33	
013	Atténuations de charges	409 120,00	611 823,18	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 960 185,00	9 991 708,05	
043	Opérations d'ordre de transfert intérieur de section			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	16 428 329,00	16 354 684,36	
73	Impôts et taxes	104 304 468,00	109 019 435,72	
74	Dotations et participations	44 167 753,00	44 134 802,26	
75	Autres produits de gestion courante	2 192 064,00	2 263 189,97	
76	Produits financiers	10 000,00	19 586,51	
77	Produits exceptionnels	984 253,00	1 880 029,24	
78	Reprises sur amortissements			
TOTAL		186 992 983,33	192 812 070,62	

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 960 185,00	9 991 708,05	
041	Opérations patrimoniales	1 312 854,00	1 312 852,45	
10	Dotations, fonds divers et réserves	111 902,00	3 541,30	11 902,00
13	Subventions d'investissement	19 561,00	19 561,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	16 422 904,00	15 493 891,04	1 000,00
20	Immobilisations incorporelles	2 012 368,26	1 041 121,32	929 243,34
204	Subventions d'équipement versées	8 145 654,00	6 325 440,63	1 584 123,69
21	Immobilisations corporelles	28 258 479,26	16 037 601,66	11 866 383,55
23	Immobilisations en cours	30 300 368,73	13 637 461,26	15 913 096,24
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
45811	Opération sous mandats	2 623 742,00	1 697 149,23	926 592,77
TOTAL		100 168 018,25	65 560 327,94	31 232 341,59

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2022

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1	2 897 159,26	2 897 159,26	
021	Virement de la section de fonctionnement	24 670 387,00		
024	Produits des cessions d'immobilisations	623 896,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 307 600,00	15 906 311,92	
041	Opérations patrimoniales	1 312 854,00	1 312 852,45	
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 580 894,99	27 978 403,44	
13	Subventions d'investissement	6 760 706,00	5 270 655,33	
16	Emprunts et dettes assimilées	19 511 600,00	16 892 000,00	260 420,00
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées		31 395,92	
21	Immobilisations corporelles	2 101,00	3 297,18	
23	Immobilisations en cours	820,00	820,00	
27	Autres immobilisations financières			
45821	Opération sous mandats	1 500 000,00	1 180 000,00	
TOTAL		100 168 018,25	71 472 895,50	260 420,00

Certifié exact
Besançon le 23/02/23
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLANGE

Etabli le 23 FEV. 2023
La Maire,



Anne VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

VILLE DE BESANCON

**Etat des dépenses engagées non
mandatées et des recettes restant à
réaliser au 31 décembre 2022**

Collectivité VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire 2023
 Budget BUDGET PRINCIPAL
 Section INVESTISSEMENT
 Sens DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022**

Chap		Fct		Imputation	Nature	Montant voté
10	01	10226				11 902,00 €
					10226 TAXE D'AMENAGEMENT	Sous-total 11 902,00 €
						Sous-total du chapitre 10 : 11 902,00 €
10						
Chap		Fct		Imputation	Nature	Montant voté
16	01	165				1 000,00 €
					165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	Sous-total 1 000,00 €
						Sous-total du chapitre 16 : 1 000,00 €
16						
Chap		Fct		Imputation	Nature	Montant voté
20	251	2031				1 450,00 €
20	824	2031				561 541,56 €
20	93	2031				152 426,00 €
					2031 FRAIS D'ETUDES	Sous-total 715 417,56 €
20	020	2051				155 044,98 €
20	112	2051				58 780,80 €
					2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	Sous-total 213 825,78 €
						Sous-total du chapitre 20 : 929 243,34 €
20						
Chap		Fct		Imputation	Nature	Montant voté
204	23	204112				13 100,00 €
					204112 ETAT BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 13 100,00 €
						118 938,69 €
204	020	2041511				997 585,00 €
					2041511 GFP DE RATTACHEMENT BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	Sous-total 118 938,69 €
204	822	2041512				997 585,00 €
					2041512 GFP DE RATTACHEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 997 585,00 €
204	422	20421				2 500,00 €
					20421 PERS DE DROIT PRIVE BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	Sous-total 2 500,00 €
204	311	20422				25 000,00 €
204	312	20422				25 000,00 €
204	422	20422				5 000,00 €
204	524	20422				380 000,00 €
204	824	20422				17 000,00 €
					20422 PERS DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 452 000,00 €
						Sous-total du chapitre 204 : 1 584 123,69 €
204						
Chap		Fct		Imputation	Nature	Montant voté
21	824	2111				368 694,46 €
					2111 TERRAINS NUS	Sous-total 368 694,46 €
21	824	2112				9 543,62 €
					2112 TERRAINS DE VOIRIE	Sous-total 9 543,62 €
21	824	2115				425 255,26 €
					2115 TERRAINS BATIS	Sous-total 425 255,26 €
21	823	2121				22 356,92 €
					2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	Sous-total 22 356,92 €
21	212	2128				480,00 €
21	823	2128				93 267,48 €
					2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	Sous-total 93 747,48 €
21	026	21316				671 255,59 €
					21316 CONSTRUCTIONS - EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	Sous-total 671 255,59 €
21	020	2135				1 099 748,63 €
21	110	2135				24 899,39 €
21	211	2135				51 059,77 €
21	212	2135				293 256,14 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire 2023
 Budget BUDGET PRINCIPAL
 Section INVESTISSEMENT
 Sens DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022

Chap Fct		Imputation Nature	Montant voté
21	213	2135	356 608,00 €
21	23	2135	8 726,44 €
21	311	2135	41 066,56 €
21	319	2135	312 670,00 €
21	321	2135	41 404,27 €
21	322	2135	586 728,15 €
21	324	2135	452 905,94 €
21	411	2135	499 978,75 €
21	412	2135	173 800,77 €
21	413	2135	50 663,72 €
21	422	2135	759 758,63 €
21	521	2135	1 099 709,64 €
21	64	2135	112 816,86 €
21	823	2135	757 654,18 €
21	824	2135	211 637,02 €
21	93	2135	327 416,45 €
2135 INSTALLATIONS, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS			Sous-total 7 262 509,31 €
21	821	2152	7 436,27 €
2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE			Sous-total 7 436,27 €
21	824	21534	2 635,92 €
21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION			Sous-total 2 635,92 €
21	020	21538	102 488,63 €
21538 AUTRES RESEAUX			Sous-total 102 488,63 €
21	813	21578	1 048,80 €
21	824	21578	242 070,00 €
21578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE			Sous-total 243 118,80 €
21	020	2158	316 639,64 €
21	024	2158	341,88 €
21	213	2158	15 141,44 €
21	313	2158	87,41 €
21	324	2158	725,56 €
21	411	2158	16 158,68 €
21	412	2158	4 000,00 €
21	413	2158	15 426,66 €
21	422	2158	814,00 €
21	521	2158	11 377,17 €
21	64	2158	1 987,21 €
21	813	2158	2 557,24 €
21	823	2158	27 319,80 €
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			Sous-total 412 576,69 €
21	322	2161	99 260,00 €
2161 OEUVRES ET OBJETS D'ART			Sous-total 99 260,00 €
21	321	2162	19 590,00 €
21	322	2162	1 973,96 €
21	324	2162	102 993,70 €
2162 FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES			Sous-total 124 557,66 €
21	324	2168	5 916,00 €
2168 AUTRES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART			Sous-total 5 916,00 €
21	020	2182	985 476,95 €
2182 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE TRANSPORT			Sous-total 985 476,95 €
21	020	2183	36 791,94 €
21	212	2183	70 135,02 €
21	413	2183	3 471,16 €

Collectivité : VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire : 2023
 Budget : BUDGET PRINCIPAL
 Section : INVESTISSEMENT
 Sens : DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022**

Chap Fct		Imputation Nature	Montant voté
21	422	2183	7 500,00 €
2183 AUTRES IMMOB. CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFO.			Sous-total 117 899,12 €
21	020	2184	66 604,02 €
21	025	2184	4 498,15 €
21	213	2184	7 982,79 €
21	313	2184	386 675,00 €
21	321	2184	3 371,17 €
21	322	2184	8 115,00 €
21	422	2184	1 786,38 €
21	64	2184	7 837,13 €
2184 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MOBILIER			Sous-total 486 869,64 €
21	020	2188	472,80 €
21	023	2188	2 935,20 €
21	112	2188	122 673,68 €
21	211	2188	2 301,96 €
21	212	2188	4 972,59 €
21	213	2188	1 474,60 €
21	251	2188	71 174,12 €
21	314	2188	66 965,77 €
21	321	2188	43 997,69 €
21	322	2188	54 853,15 €
21	40	2188	5 133,10 €
21	411	2188	8 732,62 €
21	413	2188	9 518,87 €
21	414	2188	1 773,96 €
21	422	2188	809,78 €
21	64	2188	544,99 €
21	813	2188	24 256,55 €
21	823	2188	369,60 €
21	830	2188	1 825,20 €
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Sous-total 424 786,23 €
21			Sous-total du chapitre 21 : 11 866 383,55 €

Collectivité : VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire : 2023
 Budget : BUDGET PRINCIPAL
 Section : INVESTISSEMENT
 Sens : DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022**

Chap Fct		Imputation Nature	Montant voté
23	823 2312		38 655,60 €
		2312 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERR	Sous-total 38 655,60 €
23	020 2313		346 054,40 €
23	025 2313		2 158,14 €
23	112 2313		62 160,00 €
23	212 2313		1 594 554,21 €
23	213 2313		625 835,32 €
23	251 2313		853 280,95 €
23	314 2313		129 266,72 €
23	322 2313		7 826,05 €
23	324 2313		2 667 678,00 €
23	411 2313		322 732,39 €
23	413 2313		104 423,91 €
23	414 2313		51 925,61 €
23	422 2313		44 449,13 €
23	63 2313		50 000,00 €
23	64 2313		800 053,29 €
23	824 2313		7 602 749,34 €
		2313 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - CONSTRUCTIONS	Sous-total 15 285 127,40 €
23	251 2315		27 860,60 €
23	824 2315		537 900,58 €
		2315 IMMO. CORPO. EN COURS - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	Sous-total 565 761,18 €
23	823 238		43 552,00 €
		238 AVANCES VERSEES SUR CDES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Sous-total 43 552,00 €
23			Sous-total du chapitre 23 : 15 913 096,24 €
Chap Fct		Imputation Nature	Montant voté
45811 23	4581		926 592,77 €
		4581 Opération sous mandat	Sous-total 926 592,77 €
45811			Sous-total du chapitre 45811 : 926 592,77 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT			31 232 341,59 €

Collectivité : VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire : 2023
 Budget : BUDGET PRINCIPAL
 Section : INVESTISSEMENT
 Sens : RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022**

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
13	324	1321			25 633,00 €
13	411	1321			221 000,00 €
1321 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - ETAT ET ETABL. NATIONAUX					Sous-total 246 633,00 €
13	322	1322			8 787,00 €
1322 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES- REGIONS					Sous-total 8 787,00 €
13	322	1328			5 000,00 €
1328 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - AUTRES					Sous-total 5 000,00 €
13					Sous-total du chapitre 13 : 260 420,00 €
TOTAL DES REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT					260 420,00 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire 2023
 Budget BUDGET FORETS
 Section INVESTISSEMENT
 Sens DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022**

Chap Fct		Imputation Nature	Montant vote
21	2128		15 094,50 €
		2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	Sous-total 15 094,50 €
21	2151		1 791,15 €
		2151 RESEAUX DE VOIRIE	Sous-total 1 791,15 €
21	2182		145 175,56 €
		2182 IMMOB. CORPO. - MAT. DE TRANSPORT	Sous-total 145 175,56 €
21			Sous-total du chapitre 21 : 162 061,21 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT			162 061,21 €

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022**

Collectivité : VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire : 2023
 Budget : BUDGET ZA MADELEINE BRES
 Section : FONCTIONNEMENT
 Sens : RECETTE

Chap Fct		Imputation Nature	Montant voté
70	7015		210 477,75 €
		7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	Sous-total 210 477,75 €
70			Sous-total du chapitre 70 : 210 477,75 €
TOTAL DES REPORTS RECETTES FONCTIONNEMENT			210 477,75 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2023
Budget	BUDGET LOT MONTARMOTS
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022

Chap Fct		Imputation Nature	Montant voté
011	6045		34 300,00 €
		6045 ACHATS ETUDES, PREST.SCES (TERRAINS A AM	<i>Sous-total 34 300,00 €</i>
011	605		89 047,54 €
		605 ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	<i>Sous-total 89 047,54 €</i>
011	608		29 584,83 €
		608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERR.EN COURS AMEN	<i>Sous-total 29 584,83 €</i>
011			<i>Sous-total du chapitre 011 : 152 932,37 €</i>
TOTAL DES REPORTS DEPENSES FONCTIONNEMENT			152 932,37 €

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022**

Collectivité : VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire : 2023
 Budget : BUDGET LOT MONTARMOTS
 Section : FONCTIONNEMENT
 Sens : RECETTE

Chap		Fct		Imputation	Nature	Montant voté
70		7015				167 960,00 €
					7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	<i>Sous-total 167 960,00 €</i>
70						<i>Sous-total du chapitre 70 : 167 960,00 €</i>
TOTAL DES REPORTS RECETTES FONCTIONNEMENT						167 960,00 €

RECAPITULATIF DES DEPENSES RESTANT A REALISER
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	31 232 341,59
BUDGET FORETS	INVESTISSEMENT	162 061,21
	Sous-total INVESTISSEMENT	31 394 402,80
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS	FONCTIONNEMENT	152 932,37
	Sous-total FONCTIONNEMENT	152 932,37
	TOTAL GENERAL	31 547 335,17

Besançon, le
Madame la Maire,

10 JAN. 2023

Monsieur le Chef de Service Comptable,

Anne VIGNOT

Thierry COLLANGE

le 12.01.23

Nicolas CLERGET
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques
Par délégation



RECAPITULATIF DES RECETTES RESTANT A REALISER
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	260 420,00
	Sous-total INVESTISSEMENT	260 420,00
ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES	FONCTIONNEMENT	210 477,75
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS	FONCTIONNEMENT	167 960,00
	Sous-total FONCTIONNEMENT	378 437,75
TOTAL GENERAL		638 857,75

Besançon, le
Madame la Maire,

10 JAN. 2023

Anne VIGNOT

Monsieur le Chef de Service Comptable,

Thierry COLLANGE

le 12.01.23

Nicolas CLERGET
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques
Par délégation



**BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
BUDGET PRIMITIF 2023**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 06/04/2023	
Résultat de fonctionnement 2022	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	223 978,05
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	0,00
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	223 978,05
Investissement	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2022</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	38 479,31
E/ <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2022 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Excédent d'investissement F=D-E	38 479,31
REPRISE ANTICIPEE =C=G+H+I	262 457,36
1) Prévision en R001 en investissement G = couverture partielle du besoin de financement (E)	38 479,31
2) Prévision en R1068 en investissement H = couverture du déficit d'investissement (F)	0,00
3) I = Report en fonctionnement R 002 (2)	223 978,05
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00



Etabli le **23 FEV. 2023**
La Maire,

A. VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Certifié exact
Besançon le **21/3/23**
Le Chef de Service Comptable,

T. COLLANGE
Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€
 (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2022

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	491 899,76	754 357,12
Fonctionnement	478 857,78	702 835,83
Investissement	13 041,98	23 286,99
002 Résultat reporté N-1		
001 Solde d'investissement N-1		28 234,30

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	410 024,00	158 834,37	
012	Charges de personnel et frais assimilés	319 062,00	305 428,99	
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 595,00	14 594,42	
65	Autres charges de gestion courante	100,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	99,00		
TOTAL		743 880,00	478 857,78	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2022

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	EXCEDENT	DEFICIT
		262 457,36	
		223 978,05	
		38 479,31	
	Solde (B)*		

T
F
I

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté		534,36	
013	Atténuations de charges	100,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		670 295,00	
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	667 814,00		
73	Impôts et taxes		32 002,70	
74	Dotations et participations	75 866,00		
75	Autres produits de gestion courante	100,00		
76	Produits financiers		3,77	
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		743 880,00	702 835,83	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2022

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000,00		
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées		13 041,98	
21	Immobilisations corporelles	38 873,30		
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		46 873,30	13 041,98	

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1	28 234,30	28 234,30	
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations		14 594,42	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 595,00		
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 044,00		
13	Subventions d'investissement		3 985,07	
16	Emprunts et dettes assimilées		4 707,50	
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		46 873,30	51 521,29	

Etabli le **23 FEV. 2023**
La Maire,



A. VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Certifié exact
Besançon le **19/3/23**
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Public
du Grand Besançon
Thierry COLANGE

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON
BUDGET PRIMITIF 2023**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 06/04/2023	
Résultat de fonctionnement 2022	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	-128 389,82
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	128 389,82
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	0,00
Investissement	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2022</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0,00
E/ <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2022 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ <u>Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2022 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00

Etabli le **23 FEV. 2023**
La Maire,



A. VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Certifié exact
Besançon le **8/3/23**
Le Chef de Service Comptable,

T. COLLANGE
Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€
- (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2022

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	128 389,82	0,00
Fonctionnement	128 389,82	-128 389,82
Investissement		
002 Résultat reporté N-1	128 389,82	128 389,82
001 Solde d'investissement N-1		

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
65	Autres charges de gestion courante	128 389,82	128 389,82	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
TOTAL		128 389,82	128 389,82	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2022

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT
			DEFICIT

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	128 389,82	128 389,82	
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		128 389,82	128 389,82	

T
F
I

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2022

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL				

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL				



Etabli le **23 FEV. 2023**
La-Maire.

A. VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Certifié exact
Besançon le **10/3/23**
Le Chef de Service Comptable.

T. COLLANGE
Le Comptable Public
Le Comptable Comptable
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES
BUDGET PRIMITIF 2023**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 06/04/2023	
Résultat de fonctionnement 2022	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	0,00
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	0,00
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	0,00
Investissement	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2022</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-210 477,75
E/ <u>Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2022 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ <u>Solde des restes à réaliser</u> <u>de fonctionnement 2022 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	210 477,75

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2022 un besoin d'autofinancement de 210 477,75 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.



Etabli le **23 FEV. 2023**
La Maire,

A. VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Certifié exact
Besançon le **8/3/23**
Le Chef de Service Comptable,

T. COLLANGE
Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :€, subvention :€ ou autofinancement :€
- (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2021

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	210 477,75	-210 477,75
Fonctionnement		
Investissement		
002 Résultat reporté N-1		
001 Solde d'investissement N-1	210 477,75	-210 477,75

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
TOTAL		210 477,75		

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2021

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT
	210 477,75	210 477,75	
	210 477,75	210 477,75	210 477,75
			-210 477,75

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	210 477,75		210 477,75
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		210 477,75		210 477,75

T
F
I

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2021

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1	210 477,75	210 477,75	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		210 477,75	210 477,75	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2022

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 477,75		
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		210 477,75		

Certifié exact
Besançon le 10/3/23
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
Boulevard de Besançon
Thierry COLLANGE

Etabli le 23 FEV. 2023
La Maire,



A. VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS
BUDGET PRIMITIF 2023**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 06/04/2023	
Résultat de fonctionnement 2022	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	0,00
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	0,00
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	0,00
Investissement	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2022</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-15 027,63
E/ <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2022 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ <u>Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2022 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	15 027,63

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2022 un besoin d'autofinancement de 15 027,63 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.

Etabli le **23 FFV 2023**
La Maire,



VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Certifié exact
Besançon le **8/3/23**
Le Chef de Service Comptable,

T. COLLANGE
Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€
 (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2022

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	15 027,63	-15 027,63
Fonctionnement		
Investissement		
002 Résultat reporté N-1		
001 Solde d'investissement N-1	15 027,63	-15 027,63

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	152 932,37		152 932,37
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	167 960,00		
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
TOTAL		320 892,37		152 932,37

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2022

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT
152 932,37	167 960,00	15 027,63	
152 932,37	167 960,00	15 027,63	15 027,63
			-15 027,63

T
F
I

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges	152 932,37		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	167 960,00		167 960,00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		320 892,37		167 960,00

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2022

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1	15 027,63	15 027,63	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 932,37		
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		167 960,00	15 027,63	

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	167 960,00		
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		167 960,00		

Certifié exact
Besançon le 10/3/23
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
T. COLLANGE-COLLANGE

Etabli le 23 FEV. 2023
La Maire,



A. VIGNOT
Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes

1 - Services publics administratifs

Il s'agit des contributions des deux budgets annexes dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal.

Pour les budgets archéologie préventive (12) et forêts (06), les contributions sont actualisées chaque année suivant des éléments du budget principal issus de la comptabilité analytique de la Ville.

** Service Forêts*

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : 27 %.
- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : 73 %.

** Service Archéologie préventive*

- prestations administratives et financières : 22 %
- charges générales et services centraux : 72 %
- prestations techniques : 6 %

ANNEXE D

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE BUDGET 2023 DE LA VILLE DE BESANCON

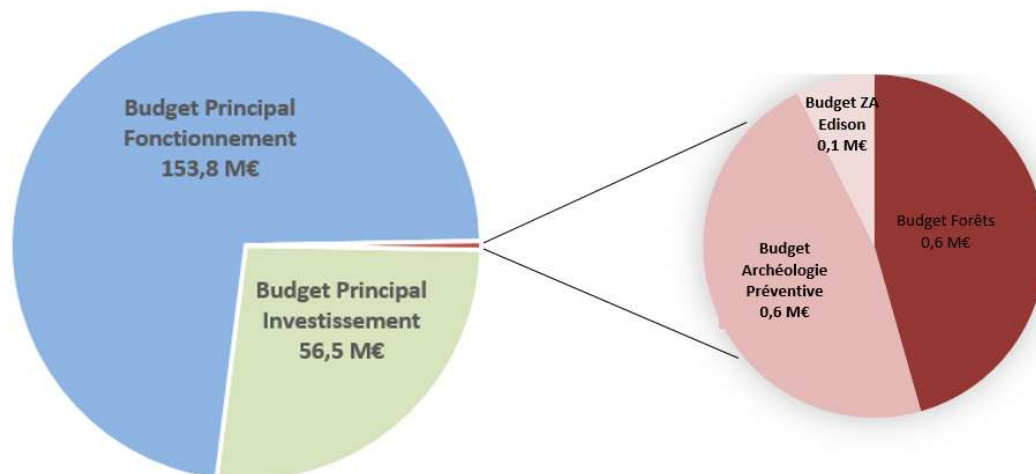
Le budget général compte six budgets, un budget principal et cinq budgets annexes (Forêts, Archéologie Préventive, 2 zones d'activités et 1 budget de lotissement).

Le budget général 2023, tous mouvements confondus, s'équilibre à hauteur de 292,7 M€, dont 194,1 M€ pour le fonctionnement et 98,6 M€ pour l'investissement.

Le budget principal s'élève à 290,2 M€ (+ 11,6 M€ par rapport à 2022 : 278,6 M€), soit un peu plus de 99 % du budget général, les budgets annexes représentant 2,5 M€ (en stabilité par rapport à 2022).

En mouvements réels uniquement, les dépenses du budget général 2023 s'élèvent à 211,6 M€ (hors mouvements de reprise et de gestion active de la dette).

Les dépenses du budget général 2023 : 211,6 M€



Le budget principal 2023 s'équilibre en mouvements réels toutes sections confondues à 242,4 M€.

Hors mouvements de reprise (31,2 M€) et gestion active de la dette (0,9 M€), les propositions nouvelles du budget principal 2023 se montent à 210,2 M€ en évolution de + 9,7 M€ par rapport au BP 2022.

Cette augmentation touche principalement le fonctionnement (+ 9,4 M€) et résulte :

- de la prise en compte en année pleine des décisions nationales intervenues dans le cadre l'évolution de la masse salariale (revalorisation point d'indice, relèvement du minimum de traitement de la fonction publique), qui représente + 2,8 M€ ;
- de la hausse de la facture énergétique prévue à +4,2 M€ par rapport à 2022, cette hausse étant toutefois limitée par le plan de sobriété mis en place dès 2022 ainsi que par les travaux d'économies d'énergie et qui permettent à la Ville de réaliser 1,2 Me d'économies.

Le Budget 2023 se caractérise par :

- **une stabilité des taux de fiscalité (comme depuis 2011 et même 2009 pour la taxe d'habitation)** pour préserver le pouvoir d'achat, et pour ne pas accroître les effets de la forte revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (+7,1 %), décidée nationalement à la hauteur de l'inflation. Avec la réforme de la fiscalité locale intervenue en 2021, la fiscalité reçue par la Ville se compose dorénavant de la taxe foncière des propriétés non bâties et bâties, du coefficient correcteur issu du transfert de la part départementale de taxe foncière et d'une part résiduelle de taxe d'habitation (résidences scolaires et logements vacants).
- **Une priorité maintenue à un niveau élevé d'investissement**, qui est même légèrement augmenté en 2023, avec pas moins de 42,7 M€ consacrés à l'équipement en 2023.

Parallèlement, dans un cadre contraint, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est essentielle, tout en maintenant la qualité du service rendu au public et sans supprimer de services.

L'augmentation de l'investissement est compatible avec le maintien d'une situation financière saine sur le mandat : elle sera financée en partie par l'emprunt, ce qui est possible et absorbable compte tenu d'un endettement modéré à l'heure actuelle. La Ville conserve une capacité de désendettement inférieure à 4 ans (pour un seuil d'alerte généralement fixé à 8 ans).

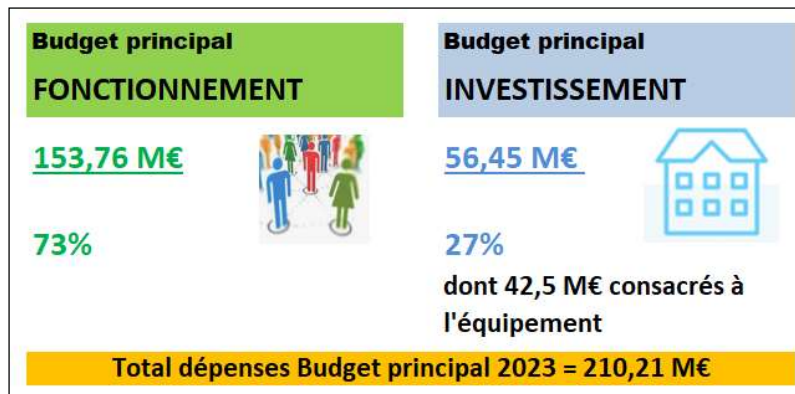
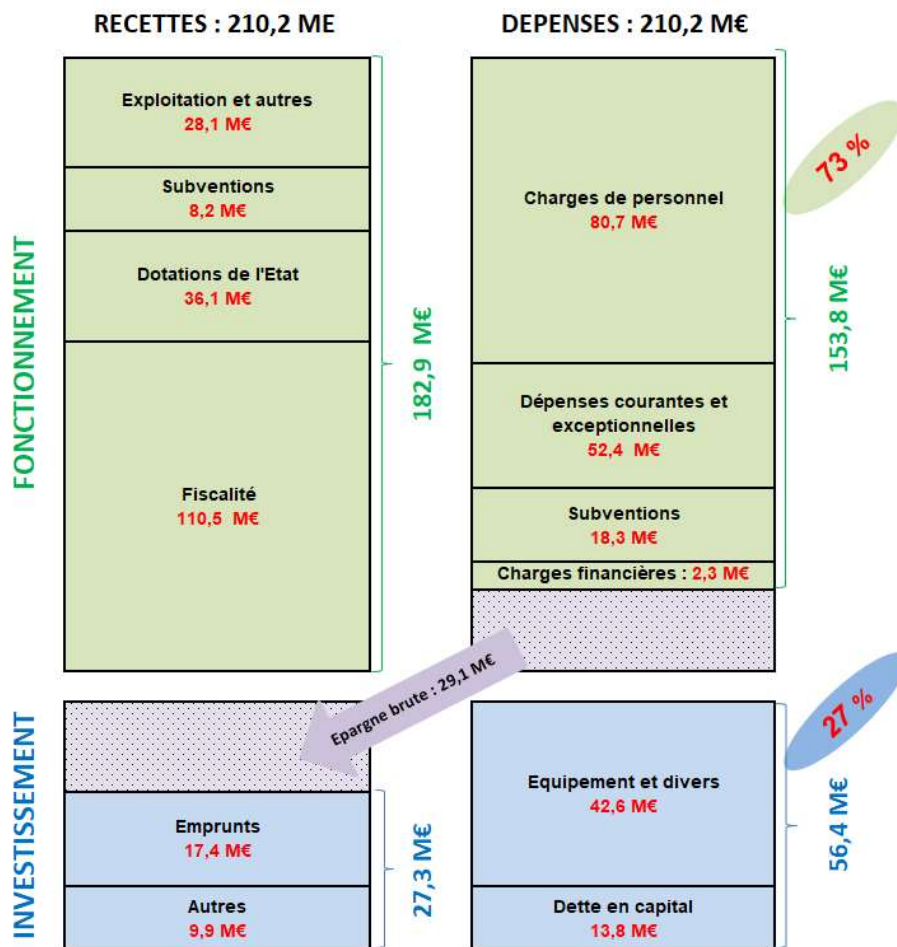
Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 153,8 M€ contre 144,3 M€ au BP 2022 : elles évoluent de + 6,5 % de BP à BP.

Le poste charges de personnel représente 52,5 % des dépenses réelles de fonctionnement pour s'établir à 80,7 M€.

Les recettes de fonctionnement quant à elles s'élèvent à 182,9 M€ contre 174,3 M€ au BP 2022 : elles sont en évolution de près de 5 % de BP à BP soit + 8,6 M€ avec une augmentation du produit de fiscalité directe due à la revalorisation forfaitaire des bases décidée au niveau national sans augmentation au niveau local des taux communaux de fiscalité, et des dotations de l'Etat prévues en hausse de 0,3 M€ de BP à BP hors compensations fiscale.

L'épargne brute (différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement) se monte à plus de 29 M€ et est en baisse de 0,8 M€ par rapport au BP 2022. La baisse reste contenue au regard des hausses importantes de dépense de fonctionnement qui incombent à la Ville en 2023.

La prévision de recours à l'emprunt s'établit à 17,4 M€ pour 2022 : l'emprunt sera calibré comme chaque année en fonction du niveau des réalisations effectives en investissement.



LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Ville sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10, les données synthétiques sont calculées pour la Ville par rapport aux crédits prévus au Budget Primitif 2023 et par rapport à la population totale 2020 en vigueur au 1^{er} janvier 2023 (121 519 habitants).

Ces ratios font l'objet d'une comparaison avec la moyenne des 34 villes de plus de 100 000 à 300 000 habitants de la métropole (source FSL : Budget primitif 2022). Il convient de souligner que ces données, en plus d'être décalées d'une année, ne tiennent pas compte des contextes différents (mode de gestion, population, service rendu...).

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets de la Ville concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

L'intégralité de la dette de la Ville est sécurisée (classement en 1 A de la charte Gissler). La Ville ne détient que des contrats à taux fixes ou à taux variables simples classés parmi les moins risqués de la double échelle de cotation de la charte Gissler.

Les encours de dette au 1^{er} janvier 2023 s'établissent comme suit :

. Budget principal : 110 277 203,77 €

. Budget Forêts : 932,49 €

La Ville s'est ré endettée en 2022 de 1,4 M€.

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées et l'attribution de compensation due à Grand Besançon Métropole (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement fixées. Depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, **la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option retenue sur les exercices précédents par la Ville au titre du budget principal est reconduite pour 2023.**

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **Détail des opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les dépenses et les recettes relatives aux opérations pour comptes de tiers, notamment sous mandat (nature 45...).

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité**

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la Ville de Besançon ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 56 693 731,64 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt s'établit à 10,6 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement). A cette note de présentation est joint l'échéancier d'amortissement des emprunts garantis.

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **Les subventions versées dans le cadre du budget**

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution

n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

➤ ***L'état du personnel***

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la Ville entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ ***Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la Ville, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.***

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figure notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la Ville :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti en emprunt

➤ ***Décisions en matière de taux et de contributions***

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit.

En totale stabilité par rapport à 2022, les taux 2023 s'établissent comme suit :

- **43,72 % pour le Foncier Bâti**
- **26,37% pour le Foncier Non Bâti,**
- **22,28 % de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.**

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	40 489	
SPL Territoire 25	1 507 947	2 177 888	1 192 067	203 527					
ADAPEI	126 283	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072
ADDSEA	21 937	22 154	22 374	22 596	22 820	23 047	23 275	23 506	23 740
ELIAD	3 328								
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort	87 219	87 219	87 219	87 219	62 111				
Emmaus	6 913	6 873	6 834	6 796	6 758	6 721	2 860		
Fondation Arc-en-Ciel	84 161	79 333	60 135	59 937	59 739	59 541	59 343	59 145	58 947
Mutualité Française du Doubs	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	121 168	
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte	10 607	10 635	10 665	10 695	10 727	10 759	10 793	10 827	10 863
Sedia	209 078	209 446	209 846	121 067	32 306	32 752	33 225		
SEM Micropolis	42 237	41 839	41 441	41 044	40 646	40 249			
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172
Secours Populaire Français	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948
Adoma	104 930	79 920	79 081	72 402	71 582	70 770			
Loge.GBM	2 627 279	2 664 052	2 660 564	2 420 808	2 112 877	2 044 814	1 585 608	1 293 242	1 043 283
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	665 953	667 738	610 654	546 232	506 765	487 374	481 328	479 971	435 317
NEOLIA	1 062 092	1 046 890	1 029 928	1 006 808	1 000 551	999 781	999 016	998 257	997 503
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	181 086	182 619	183 120	183 627	184 138	184 654	169 986	170 512	171 044
ICF HABITAT NORD-EST	43 880	43 377	42 881	42 390	41 905	41 426	40 952	40 483	40 020
TOTAL GENERAL	7 043 772	7 676 899	6 593 724	5 182 063	4 509 839	4 358 802	3 763 300	3 363 794	2 906 910

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)													
SPL Territoire 25													
ADAPEI	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	49 036				
ADDSEA	23 975	24 213	24 453	24 696	24 941	25 188	25 438	25 690	25 945	26 203			
ELIAD													
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort													
Emmaus													
Fondation Arc-en-Ciel	58 749	54 359	2 225										
Mutualité Française du Doubs													
Foyer des Jeunes Travailleurs	10 899	10 937	7 474	7 547	7 621	7 696	7 772	7 849	7 926	5 996			
La Cassotte													
Sedia													
SEM Micropolis													
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	4 767					
Secours Populaire Français	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	18 286						
Adoma													
Loge.GBM	639 859	534 266	534 174	342 390	305 285	246 512	174 385	145 564	145 359	104 857	97 608	68 815	58 588
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	433 701	309 582	268 656	269 005	269 361	269 722	270 090	253 969	234 851	234 851	58 713		
NEOLIA	992 823	992 082	962 339	961 913	893 713	798 383	798 383	798 383	780 379	770 148	770 148	770 148	770 148
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	171 580	150 401	124 235	110 537	46 930	11 733							
ICF HABITAT NORD-EST	39 562	39 110	18 132	17 905	17 682	17 461	17 244						
TOTAL GENERAL	2 497 341	2 241 142	2 067 880	1 860 186	1 691 725	1 502 888	1 417 842	1 334 294	1 243 497	1 142 055	926 469	838 963	828 737

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2045	ANNEE 2046	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	TOTAUX
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)													524 639
SPL Territoire 25													5 081 429
ADAPEI													1 744 469
ADDSEA													456 192
ELIAD													3 328
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort													410 988
Emmaus													43 756
Fondation Arc-en-Ciel													695 617
Mutualité Française du Doubs													1 252 067
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte													178 287
Sedia													847 720
SEM Micropolis													247 455
La Maison du Peuple													135 524
Secours Populaire Français													317 513
Adoma													478 686
Loge.GBM	55 482	54 989	55 009	55 030	55 051	55 073	55 095	53 862	44 045	20 768	10 155	6 516	22 371 262
OPH du Département du Doubs - Habitat 25													7 753 834
NEOLIA	517 008	323 547	259 060	259 060	259 060	259 060	259 060	259 060	259 060	255 728	241 886	64 666	23 416 072
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon													2 226 201
ICF HABITAT NORD-EST													544 410
TOTAL GENERAL	572 489	378 536	314 069	314 090	314 111	314 133	314 155	312 922	303 105	276 496	252 041	71 181	68 729 449

Ville de
Besançon